

Troisième séance, jeudi 04 novembre 2021

Présidence de Sylvie Bonvin-Sansonens (VCG/MLG, BR)

Sommaire

| Signature | Genre d'affaire | Titre | Traitement | Personnes |
|---------------|-----------------|--|---|---|
| 2013-GC-4 | Divers | Communications | | |
| 2013-GC-40 | Divers | Assermentation | | |
| 2021-DEE-9 | Décret | Décret relatif au transfert de propriété des sites industriels AgriCo à St-Aubin, La Maillarde à Romont (y.c. le terrain de Cramos SA) et Pré-aux-Moines à Marly, ainsi qu'à l'octroi d'une dotation en capital complémentaire à l'Etablissement cantonal de promotion foncière (ECPF) | Entrée en matière Première lecture Deuxième lecture Vote final | <i>Rapporteur-e</i> Peter Wüthrich <i>Représentant-e du gouvernement</i> Olivier Curty |
| 2021-DAEC-126 | Loi | Loi sur la mobilité (LMob) | Entrée en matière Première lecture | <i>Rapporteur-e</i> Hubert Dafflon <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-François Steiert |

La séance est ouverte à 08 h 30.

Présence de 102 députés; absents: 8.

Sont absents avec justifications: M^{mes} et MM. Olivier Flechtner, Gabriel Kolly, Susanne Aebischer, Sébastien Dorthe, Katharina Thalmann-Bolz, Benoît Glasson, Benoît Rey et Thierry Steiert.

M^{me} et MM. Didier Castella, Anne-Claude Demierre, Georges Godel, Maurice Ropraz et Jean-Pierre Siggen, conseillère et conseillers d'Etat, sont excusés.

Divers 2013-GC-4 Communications

Présidente du Grand Conseil. Lors de sa séance de ce matin, le Bureau a décidé de modifier le programme comme suit : demain matin, l'objet 2020-DIAF-59 concernant le Service de l'agriculture et Grangeneuve sera traité avant la loi sur la mobilité ; l'après-midi, le mandat 2021-GC-97 concernant Chamblieux sera traité après la loi sur la mobilité.

> Le Grand Conseil prend acte de ces communications.

Divers 2013-GC-40

Assermentation

- > **Assermentation** de MM. Eric Haberkorn et Thierry Schneider, élus par le Grand Conseil lors des sessions d'octobre et de novembre 2021.
- > Il est passé à la cérémonie d'assermentation selon la formule habituelle.

Présidente du Grand Conseil. Messieurs, vous venez d'être assermentés pour votre nouvelle fonction. Au nom du Grand Conseil du canton de Fribourg, je vous félicite pour votre élection et vous souhaite beaucoup de satisfaction dans l'exercice de la fonction qui est désormais la vôtre.

- > La cérémonie d'assermentation est terminée.
-

Décret 2021-DEE-9

Décret relatif au transfert de propriété des sites industriels AgriCo à St-Aubin, La Maillarde à Romont (y.c. le terrain de Cramos SA) et Pré-aux-Moines à Marly, ainsi qu'à l'octroi d'une dotation en capital complémentaire à l'Etablissement cantonal de promotion foncière (ECPF)

| | |
|---------------------------------|--|
| Rapporteur-e: | Wüthrich Peter (PLR/FDP, BR) |
| Représentant-e du gouvernement: | Curty Olivier, Directeur de l'économie et de l'emploi |
| Rapport/message: | 31.08.2021 (BGC Novembre 2021, p. 4515) |
| Préavis de la commission: | 15.10.2021 (BGC Novembre 2021, p. 4540) |

Entrée en matière

Wüthrich Peter (PLR/FDP, BR). Notre commission s'est réunie le 15 octobre afin d'examiner le projet de décret qui a pour but de régler le transfert de propriété des sites industriels AgriCo à St-Aubin, la Maillarde à Romont et Pré-aux-Moines à Marly. Vous connaissez l'historique de l'acquisition de ces sites industriels qui équivaut à 37 millions de nos francs. C'est pour ce montant-là qu'une dotation en nature est prévue en faveur de l'Etablissement.

Le deuxième volet prévoit l'octroi d'une dotation en capital complémentaire de 4 millions en faveur de l'Etablissement cantonal de promotion foncière (ECPF), ceci par le biais du fonds pour couvrir les excédents de charges de l'Etablissement.

A l'unanimité, la commission propose au Grand Conseil d'entrer en matière sur ce projet de décret. Je tiens à remercier M^{me} Charlotte Gautier, Responsable du projet depuis le 1^{er} septembre, qui était présente à nos délibérations, et à Reto Schmid pour le PV.

Curty Olivier, Directeur de l'économie et de l'emploi. Wir unterbreiten Ihnen heute einen Dekretsentwurf, der Folgendes beinhaltet: Einerseits die Eigentumsübertragung der Industrieariale AgriCo in St-Aubin, La Maillarde in Romont und Pré-aux-Moines in Marly an die kantonale Anstalt für aktive Bodenpolitik und eine zusätzliche Kapitalausstattung dieser KAAB, wie es auf Deutsch heisst.

Die Eigentumsübertragung erfolgt in Anwendung des Gesetzes über die aktive Bodenpolitik. Es ist der Artikel 48 dieses Gesetzes, der vorsieht, dass innert zwei Jahren ab seinem Inkrafttreten die Grundstücke, die der Staat über den Fonds für die aktive Bodenpolitik erworben hat, an die KAAB übertragen werden.

Je crois que tout le monde s'accorde sur le fait que notre canton présente un potentiel d'amélioration dans la mise à disposition de terrains pour ces entreprises, qu'elles soient déjà actives sur notre territoire ou qu'elles désirent s'y installer. Une des clés du succès du développement économique, et donc finalement de la création d'emplois, est un savant équilibre entre les besoins souvent immédiats des entreprises et les normes légales à respecter en matière d'aménagement et de développement immobilier. Les deux ne fonctionnent pas de la même manière et surtout pas à la même vitesse. Ils ont chacun leurs règles et leurs contraintes, chacun a aussi un calendrier propre. Les entreprises ont souvent des besoins immédiats. L'aménagement du territoire a besoin de temps. C'est pour résoudre cette quadrature du cercle que le canton de Fribourg a mis en place une véritable politique foncière active, notamment en créant l'ECPF et surtout le Fonds de politique foncière active (Fonds PFA) doté à l'origine de 100 millions de francs.

C'est avec une partie de ces 100 millions que l'Etat de Fribourg a acquis les terrains de St-Aubin, de Romont et de Marly. L'ECPF a débuté ses activités le 1^{er} octobre dernier. Il a élaboré tout de suite un plan financier à long terme ainsi qu'une stratégie de développement de ces sites industriels, deux éléments validés récemment par le Conseil d'Etat et aussi présentés récemment à la presse. L'objectif est de développer des sites industriels de nouvelle génération qui ne prennent plus uniquement en compte les besoins économiques des entreprises, mais qui deviennent également des sites agréables à vivre et pour travailler, ouverts au public, et qui s'intègrent dans leur environnement.

Diese Areale werden gestützt auf die drei Säulen der Nachhaltigkeit entwickelt. Es sind dies die Wirtschaft, die Gesellschaft und die Umwelt.

Als Beispiel möchte ich das AgriCo-Gelände in St-Aubin erwähnen, das ein landesweit führender Campus für den Lebensmittelbereich und für die Biomasse werden soll, wobei hier auf das natürliche und kulturelle Erbe des Standorts Rücksicht genommen wird.

Dies ist gewiss nicht die einfachste Art, um ein Gelände zu entwickeln, aber ganz sicher ist es die intelligenteste und auch die nachhaltigste, die man sich im 21. Jahrhundert vorstellen kann.

Un grand travail est également mené à l'heure actuelle pour tout ce qui touche à la mobilité et à l'énergie.

Pour la première fois dans le canton, nous disposons d'une entité qui nous permet de réfléchir au développement d'un site dans son ensemble en prenant en compte les diverses politiques sectorielles qui nous permettent d'inciter les entreprises qui s'y installeront à mutualiser leurs besoins, que ce soit en matière de stationnement, d'offres de restauration ou de production, et de consommation d'énergie. Par exemple, l'un des objectifs de l'ECPF est la production d'énergie à 100% renouvelable à terme sur les sites qu'il gère. Cela ne se fera bien évidemment pas du jour au lendemain, mais c'est en conduisant des réflexions en amont que nous dessinons le visage que prendront ces secteurs dans dix, quinze voire vingt ans. J'insiste sur cet élément car la politique foncière active, respectivement le développement des sites, c'est aussi un travail de longue haleine. Cela s'est traduit par un gain d'efficacité, mais aussi d'attrait pour les futurs employés grâce à une amélioration de leur environnement professionnel.

Mit anderen Worten hat die KAAB die Aufgabe, auf die Bedürfnisse der Unternehmer einzugehen, indem sie erschlossene und auch funktionelle Grundstücke bereitstellt, die den Anforderungen des Kantons an die nachhaltige Entwicklung genügen.

Das Grundstückangebot muss aber auch überzeugend sein, damit sich die Unternehmer sagen: Genau hier, genau hier möchte ich mich niederlassen und nirgendwo anders. Um dieses Ziel zu erreichen, müssen wir der KAAB die nötigen Mittel geben, damit sie auf dem Markt aktiv sein und eine echte aktive Bodenpolitik umsetzen kann.

L'ECPF a établi un plan financier qui permet une vision à long terme de son développement et qui montre que les trois sites acquis peuvent être développés chacun avec une stratégie propre pour attirer des entreprises et créer finalement de l'emploi.

L'actuel plan financier montre également que l'ECPF atteindra son équilibre financier d'ici 2029 et devrait dégager un bénéfice intéressant à partir de 2034. Ce plan est *eine Momentaufnahme* qui est susceptible d'être adapté en fonction de l'évolution des projets de l'ECPF et aussi de vos décisions futures.

Le Conseil d'Etat vous propose de transférer à l'ECPF la propriété des trois terrains acquis à leur valeur d'acquisition, soit un peu plus de 37 millions de francs. De cette valeur d'acquisition est déduite la vente de deux parcelles, celle déjà effectuée à l'entreprise EFSA à Romont et celle à finaliser pour le nouvel atelier de transformation de volailles de Micarna à St-Aubin. Les modalités de ce transfert ont été réglées par le Conseil d'Etat par le biais du mandat de prestations qu'il donne à l'ECPF. Selon la LPFA, ce document, présenté à la CFG mais aussi à la commission *ad hoc*, devra être adapté le cas échéant en prenant compte des décisions du Grand Conseil au sujet des conditions de transfert de ces terrains. Il va le cas échéant être à nouveau présenté à la CFG.

Vielleicht kurz noch zur Erinnerung: Im Rahmen dieses ersten Leistungsauftrags, der bis Ende 2023 laufen wird, kann die KAAB aufgrund des Gesetzes bis auf Weiteres keine externen Kredite aufnehmen, solange die Mittel des Fonds nicht ausgeschöpft sind.

C'est donc le Fonds PFA que vous avez créé qui financera entièrement et exclusivement les futurs investissements et les éventuels achats de terrains en application de la loi sur les finances. Ce Fonds présente aujourd'hui un solde d'environ 49 millions de francs, sans compter le décret voté en août 2020 par le Grand Conseil pour l'assainissement des bâtiments à St-Aubin pour un montant de 21,7 millions de francs. Même s'il n'est pas exclu qu'en cas de bouclage positif des comptes de l'Etat, le Fonds soit réalimenté par le biais de la fortune libre de l'Etat, il importe que l'ECPF bénéficie de davantage d'autonomie avec le prochain mandat de prestations pour la période 2024-2028. Je pense notamment à la possibilité d'aller chercher du financement tiers sans attendre l'épuisement du Fonds PFA. Pour se faire, il faudrait toutefois une modification de la loi et de son article 30 al. 2.

Mesdames et Messieurs les Députés, la balle est d'ores et déjà dans votre camp.

In der Zwischenzeit scheint es mir nötig, kreativ zu sein, und bei jedem Entscheid des Staatsrates oder eben des Grossen Rates zu prüfen, ob allfällige Ausnahmen für künftige Grundstückkäufe oder auch Investitionen möglich sind - dies selbstverständlich nur im Rahmen der Finanzkompetenzen, die die Gesetzgebung über die Staatsfinanzen vorsieht.

En parallèle à ce transfert de propriété, le Conseil d'Etat vous propose d'octroyer à l'ECPF une dotation en capital complémentaire qui vient s'ajouter aux 2 millions prévus dans la Loi sur la politique foncière active et qui devrait donc être libérée au 1^{er} janvier 2022.

Selon le plan financier établi par l'ECPF, cette somme permettra à l'établissement d'assurer son fonctionnement et l'exploitation des sites jusqu'à l'autonomie financière. Ainsi, l'ECPF devient une entité viable financièrement qui pourra assurer ces activités.

Ce projet est novateur à plusieurs titres. Ce n'est certes pas la première fois que l'Etat crée un établissement autonome, mais c'est vraiment la première fois qu'il le fait sous cette forme, avec cette mission délicate d'assurer dans un marché libre la mise à disposition de terrains et d'infrastructures nécessaires au développement économique du canton. Quelques cantons, dont Genève, ont déjà tenté l'expérience. Cela n'a pas été pour eux un long fleuve tranquille et cela ne le sera certainement pas pour Fribourg et pour l'ECPF.

De nombreux défis vous attendent. Les projets sont ambitieux et l'équipe mise en place est motivée. Elle travaille déjà d'arrache-pied depuis plus d'une année pour remplir sa mission.

Aujourd'hui, c'est à vous d'octroyer à l'ECPF les moyens de remplir la mission que vous lui avez assignée il y a deux ans. Le Conseil d'Etat vous demande d'accepter le projet décret. Je peux d'ores et déjà communiquer que le Conseil d'Etat va se rallier au projet bis de la CFG, qui ressemble beaucoup au projet bis de la commission *ad hoc*.

Brodard Claude (PLR/FDP, SC). La Commission des finances et de gestion CFG a examiné attentivement le décret relatif au transfert de propriété de divers sites industriels et d'une dotation complémentaire en capital en faveur de l'ECPF. Elle s'est réunie à deux reprises, les 8 et 20 octobre, en présence des représentants de la Direction de l'économie, de la Direction des finances et de l'Etablissement lui-même.

Sur le fonds et sous l'angle financier, la CFG approuve le transfert de ces biens immobiliers et la dotation complémentaire en capital. Notre Commission est donc entrée en matière.

Par rapport à la version initiale du décret, plusieurs amendements ont été déposés afin d'améliorer la compréhension du décret. La CFG, à l'instar de la commission *ad hoc*, souhaite aussi que les immeubles soient apportés à l'ECPF à la valeur d'acquisition, mais sans contrepartie sous forme de prêt dans les comptes de l'Etat, ce qui signifie qu'il sera entièrement en capital dans les comptes de l'ECPF. L'article 1 doit être modifié dans ce sens.

Toujours pour la CFG, une dotation complémentaire de 6 millions au lieu de 4 en plus du capital initial se justifie pour les besoins courants de l'Etablissement. Comme la commission parlementaire, nous soutenons cette modification de l'article 2.

La question du référendum obligatoire s'est aussi posée à nous puisque nous avons reçu l'avis du SLeg en la matière. La majorité des membres de la CFG n'a pas eu d'avis négatif d'aller devant le peuple avec cet objet. Au nom de la CFG, je vous recommande donc de soutenir la version bis de la Commission des finances et de gestion, qui rejoint bien entendu celle de la commission parlementaire *ad hoc*, mais qui est peut-être un peu plus précise.

A titre personnel et si la version bis devait être approuvée, je regretterais qu'un tel objet doivent être soumis au vote populaire, cela pour différentes raisons. Premier élément, nous sommes en présence d'immeubles déjà financés et propriétés de l'Etat, qui ne sont de fait que transférés à un établissement à 100% en mains publiques. En quelque sorte, on prend dans la poche gauche de l'Etat pour mettre dans la poche droite de l'Etat. On n'est donc pas en présence d'une dépense nouvelle pour la construction d'une route ou d'un collègue par exemple. Deuxième chose, un prêt de 50%, dans le cas d'espèce, ne me causait pas de difficultés car il aurait été d'une part sans intérêts et d'autre part, les remboursements ultérieurs des prêts vers l'Etat auraient été conservés dans le Fonds de politique foncière, Fonds que l'Etablissement aurait pu appeler pour d'autres acquisitions. On se rend bien compte que prêt ou non, les moyens seront de toute façon réservés pour l'ECPF. Ce mécanisme nous a longuement été expliqué en commission. Enfin, il faudra aller expliquer à notre population de voter pour une soi-disant nouvelle dépense mais qui *in fine* a déjà été payée une fois. Il faudra bien vulgariser tout cela. Pas facile d'intéresser en tout cas nos citoyennes et citoyens à la politique avec de tels objets. Dans ce dossier, pour moi, tout est transparent, tout peut être rapidement mis sous toit sous la surveillance de la Direction des finances et du Grand Conseil, et tout est payé. Faire voter la population n'est pas nécessaire, pour ne pas dire plus.

Je tenais à vous donner mes sentiments à ce sujet.

Chassot Claude (*VCG/MLG, SC*). La politique foncière active de notre canton s'est invitée au gré d'événements liés notamment à une économie qui a fait les frais de décisions, de restructurations parfois lourdes de conséquences, particulièrement en matière d'emploi. Souvenons-nous de l'annonce de fermeture du site de notre bière fétiche Cardinal. Les édiles et le peuple fribourgeois avaient fortement réagi, en vain. Et les grands décideurs économiques, qu'on le veuille ou non liés à la politique du profit et de la rentabilité avant tout, ne se sont pas arrêtés là. Romont et la Glâne tout entière voyaient Tetra Pak mettre la clé sous le paillason. Puis, dans la Broye, ce fut le tour d'Elanco à St-Aubin, et plus proche de la capitale, Marly avec sa friche industrielle.

Je ne sais pas si le malheur des uns a fait le bonheur de l'Etat, mais ce dernier a vu ici une opportunité imprévue de combler le manque criant de terrains *ad hoc* répondant aux besoins de nouvelles activités industrielles d'ici ou d'ailleurs. Pour se faire, l'Etat s'est doté d'un outil qui se doit d'être performant, efficace, aux réflexes rapides : l'Etablissement cantonal de promotion foncière, un établissement autonome de droit public. On doit donc, par le contenu du présent message, donner à ce dernier les outils nécessaires pour aller de l'avant en lui transférant ces sites industriels à la valeur d'acquisition, à savoir comme l'a dit le rapporteur, 37 millions.

Je vous invite à cet égard à relire l'article 2 du présent décret qui annonce aussi une dotation en capital complémentaire, qui est un montant à notre avis indispensable pour que cet établissement autonome ait les coudées franches et accomplisse sa mission avec succès.

A titre personnel, je soutiens les propos du Président de la Commission des finances et de gestion qui s'est exprimé à titre personnel, donnant un éclaircissement et un état des lieux tout à fait exact.

Notre groupe Vert Centre Gauche soutiendra à l'unanimité le décret qui nous est présenté, même si le projet que nous lançons ne sera pas, comme l'a dit M. le Commissaire du Gouvernement, un long fleuve tranquille. *Avanti*.

Schoenenweid André (*PDC/CVP, FV*). Mes liens d'intérêts : j'étais membre de la commission parlementaire et je suis le rapporteur du groupe le Centre.

La création d'emplois dans le canton de Fribourg est l'objectif stratégique de l'Etablissement cantonal de promotion foncière. La concrétisation de cet objectif essentiel est passée par l'acceptation de la loi cadre en octobre 2019, par le début des activités de l'ECPF en octobre 2020 avec l'organisation du conseil d'administration - dont font partie des députés -, et en particulier par le règlement et le mandat de prestations qui ont également été attribués. Il faut dès lors passer un nouveau cap avec le transfert de propriété des sites acquis par l'Etat avec la nécessité d'octroyer une dotation en capital pour faire fonctionner et activer les tâches de cet établissement cantonal.

Le groupe le Centre est très satisfait de ce message détaillé accompagné par les multiples stratégies des différents sites. Dans ce sens, il félicite la qualité du travail et félicite aussi M. Olivier Curty pour tous ces documents transparents sur les différentes stratégies attendues. L'économie, avec la création de ces emplois, sera la principale bénéficiaire de ce message. L'environnement et la mobilité douce par l'intégration de ces sites qui doivent devenir des pôles économiques, industriels, mais aussi des lieux de vie, sera particulièrement pris en compte dans les documents, dans la stratégie évoquée par les différents documents. L'aménagement du territoire de ces pôles économiques va prendre certainement du temps, mais sera un gage de succès consolidé dans les années à venir.

Le groupe le Centre soutient l'arrêté de la commission parlementaire, mais en particulier celui plus complet de la Commission des finances et de gestion, qui précise avec clarté le montant du transfert à la valeur de 37'000'299 frs et les différentes modalités de ce transfert. Dans ce sens, le groupe le Centre ne veut pas de la forme de prêt dans les relations entre l'Etat et l'ECPF. Le plan financier proposé à ce jour, qui devrait permettre un équilibre financier dans les années 2028-2029, exige un complément de 6 millions que le groupe accepte en rapport avec les différentes analyse financières.

Le groupe est bien sûr désagréablement surpris de l'avis actuel du Service de la législation au sujet d'un éventuel référendum financier obligatoire. Nous demandons au Conseil d'Etat de revoir ou de refaire une analyse juridique plus argumentée avant d'aller devant le peuple avec une votation populaire.

Néanmoins, nous soutenons fermement le projet bis de la Commission des finances et de gestion, qui a nettement amélioré le projet de décret proposé en précisant justement les conditions de transfert. Avec le Fonds de politique foncière active, dont le montant initial s'élevait à 100 millions, et ce transfert de propriété discuté ce matin, cette date du 4 novembre 2021 restera certainement une date charnière dans la promotion économique de notre canton. Le groupe le Centre est prêt à aller devant le peuple pour ce décret, et dans ce sens s'opposera à tout amendement fragilisant inutilement le décret. Il faut sans complexe soutenir le décret adapté par la Commission des finances et de gestion, même si une nouvelle étape de votation populaire sera nécessaire. Allons de l'avant avec cette stratégie gagnante et la création d'emplois tant attendue par le canton de Fribourg.

Piller Benoît (*PS/SP, SC*). Je n'ai pas de lien d'intérêt avec le dossier. Pour information, j'ai fait partie de la commission parlementaire qui a examiné la Loi sur la promotion foncière active. J'ai également fait partie de la commission qui a traité le décret et je suis membre de la CFG.

La loi que nous avons votée en 2019 voulait la création d'un établissement autonome, capable de réagir avec rapidité sur des opportunités d'achats de biens et de terrains. La loi veut aussi que l'Etablissement mette en valeur les terrains et les biens acquis par l'Etat, acquisitions sur lesquelles nous nous sommes déjà prononcés. Le décret que nous traitons aujourd'hui, dans sa version originale, transférerait les biens achetés avec l'argent du Fonds cantonal de politique foncière active vers l'ECPF. Ce décret laissait toute la latitude des modalités au Conseil d'Etat. La loi demande aussi que le Conseil d'Etat donne un mandat à l'Etablissement, mandat transmis à la CFG pour information, comme le veut l'article 21 de la loi. Or, le mandat que nous avons examiné transmet la valeur de la moitié des biens, soit 18 millions, vers l'ECPF, les autres 18 millions étant versés sous forme de prêt. C'est une chose étrange car les terrains ayant déjà été payés, l'Etablissement devrait alors, en remboursant le prix et en le versant dans le Fonds cantonal, payer une deuxième fois la moitié des biens transférés.

Les deux commissions, la commission *ad hoc* et la CFG, ont relevé cette singularité. Toutes deux ont alors proposé des amendements pour donner ou transférer sans soule les biens dont la valeur totale est de 37 millions. Pour le transfert, le groupe socialiste vous recommande de suivre les commissions et d'accepter l'amendement de la CFG, qui est plus technique que celui de la commission *ad hoc*. Mais je vous rappelle que tous les deux vont dans le même sens.

Reste que dans l'article 2, le décret prévoit, en plus des 2 millions de francs prévus par l'article 47 de la loi, une dotation en capital complémentaire de 4 millions de francs, dotation qui devrait permettre de couvrir les excédents de charges selon le plan financier déterminé par son conseil d'administration. C'est le texte du décret. Ce plan financier, nous l'avons examiné. Maintenant, si nous adoptons la version bis des commissions, donc celle de la CFG, nous acceptons un transfert de 37 millions au lieu des 18 millions de transfert et des 18 millions de prêt. Cette acceptation change le plan financier de l'Etablissement. En toute logique, nous devons laisser l'ECPF recalculer un plan financier solide qui tiendra compte des nouvelles conditions de transfert. Il sera alors possible de chiffrer exactement les besoins de l'Etablissement pour les prochaines années. Un amendement allant dans ce sens sera déposé.

Le groupe socialiste vous recommande de suivre cette logique en acceptant les amendements de la CFG et celui qui implicitement demande un recalcul du plan financier.

Demierre Philippe (*UDC/SVP, GL*). Mes liens d'intérêts : je suis membre de la CFG et ai été membre de la commission spéciale qui a traité l'objet.

Le groupe de l'Union démocratique du centre a examiné le projet de décret relatif au transfert de propriété des sites industriels AgriCo à St-Aubin, la Maillarde à Romont et Pré-aux-Moines à Marly, ainsi qu'à l'octroi d'une dotation en capital complémentaire en faveur de l'Etablissement cantonal de promotion foncière (ECPF). Ce transfert à l'ECPF est une excellente opportunité pour notre canton.

Le décret qui nous est présenté aujourd'hui nous propose deux articles bien distincts, d'une part le transfert de propriété, et d'autre part la dotation en capital complémentaire.

Le groupe de l'Union démocratique du centre a pris connaissance de tous les amendements déposés, soit lors de la commission spéciale, soit lors de la séance de la CFG, et va les accepter en suivant la ligne exprimée par la CFG. Les amendements qui ont été proposés demandent un transfert de l'entier des immeubles sous forme de dotation en capital, soit 37 millions de francs, une dotation en capital complémentaire augmentée à 6 millions, soit 8 millions (6 millions + 2 millions). La valeur du décret pourrait donc s'élever à 45 millions, pour autant que l'on puisse additionner une valeur de transfert avec une dotation en capital. Le transfert des immeubles à l'ECPF prévu par le projet de décret est certes une aliénation, comme le relève la CFG, mais cette aliénation constitue une dépense au sens des dispositions sur le référendum financier, car elle entraîne une diminution du patrimoine financier de l'Etat sans contrepartie immédiatement réalisable. En l'état, il faut donc plutôt considérer qu'on est en présence d'une dépense nouvelle soumise au référendum financier.

Le groupe de l'Union démocratique du centre soutiendra le fait que si un référendum financier est demandé par ce décret, vu le montant engagé, il faudra faire voter le peuple et cela ne nous pose aucun problème. On relèvera enfin que si le décret devait ne pas être soumis au référendum financier, cela constituerait une violation des droits populaires. De cela, nous n'en voulons pas.

Le groupe de l'Union démocratique du centre entre donc en matière quant à ce décret et soutiendra la version bis de la CFG.

Jaquier Armand (*PS/SP, GL*). Tout d'abord, mes liens d'intérêts : j'ai fait partie de la commission qui a traité ce décret. Je suis Conseiller communal à Romont et bien sûr très impliqué et intéressé par ce qu'il adviendra du site de la Maillarde. J'ai été impliqué professionnellement dans un bon nombre de fermetures d'entreprises qui ont conduit au choix de ce Parlement de créer cet établissement.

Je ne vais pas revenir sur les points qui ont été évoqués tout à l'heure sur les aspects financiers, mais plutôt sur une préoccupation qui concerne l'économie de l'ECPF. Lors du travail en commission, on a eu accès au mandat de prestations entre l'Etat et l'Etablissement. Le Parlement, lors de la création de cet établissement, voulait un établissement indépendant, réactif, qui s'engage. Cette volonté a été clairement exprimée. Le mandat de prestations, quant à son contenu actuel, limite cette indépendance et donc, par effet ricochet, limite ses capacités d'action, de réactivité et d'anticipation. Le mandat, nous n'allons pas nous prononcer aujourd'hui. Ce mandat sera renouvelé dans deux ou trois ans et nous attendons qu'à son renouvellement, les principes voulus par ce Parlement soient clairement posés.

Le deuxième point concerne la stratégie. L'Etablissement doit pouvoir développer une stratégie offensive, concrète, mais réaliste aussi pour des emplois pour tous. Ce que j'entends par "des emplois pour tous", c'est le besoin d'une économie forte, de valeur ajoutée, mais aussi de places de travail pour toute la population, y compris pour les moins formés. En parallèle, les autorités locales ont besoin d'être intégrées et consultées sur les projets de développement. Je sais que cela existe, cela se fait. J'insiste pour que ce soit fait de manière systématique.

Voilà les quelques remarques que j'avais à donner, si ce n'est encore de saluer le transfert de propriété, le fait que le site de la Maillarde soit étendu avec les terrains de Cramos SA.

de Weck Antoinette (PLR/FDP, FV). Je m'exprime au nom du groupe libéral-radical.

Le groupe libéral-radical est entièrement favorable au transfert de ces trois sites industriels qui n'est en fait que l'application de l'article 48 al. 1 de la loi sur la politique foncière active. Comme pour les deux commissions qui ont examiné ce décret, les deux points, à notre avis, qui doivent être modifiés sont le transfert sous forme de prêt et le montant de la dotation en capital. Pour le groupe libéral-radical, il est nécessaire que ce nouvel établissement ait les moyens de ses ambitions. Par conséquent, le groupe libéral-radical est favorable à ce que l'ensemble des biens soit transféré en propriété et que le montant de la dotation en capital soit de 6 millions.

A cause de ces augmentations, on devrait passer par un référendum obligatoire, selon l'avis du Service de la législation. Ce serait notre cadre juridique qui le veut. Par conséquent, il n'y aurait pas de raison de l'éviter, même si le groupe libéral-radical est sensible aux arguments que vient d'exposer le Président de la Commission des finances et de gestion.

Si l'on se rappelle du cas de BlueFactory, le référendum a passé malgré une campagne très rude qui a exacerbé les différences ville/campagne. Or, ici, le contexte est très différent. Deux de ces sites sont situés hors de la périphérie du centre cantonal. Ces sites seront développés en coordination avec les régions qui les accueillent. Le groupe libéral-radical fait suffisamment confiance en notre population pour comprendre où se trouve son intérêt si cet objet doit passer par le référendum obligatoire.

Par conséquent, le groupe libéral-radical acceptera la version bis de la Commission des finances et de gestion.

Wüthrich Peter (PLR/FDP, BR). Merci chers collègues pour les avis des différents groupes.

En résumé, tout d'abord M. Chassot, qui était dans les deux commissions, est favorable au projet. Il a relevé aussi qu'entre les deux projets bis de la CFG et de la commission parlementaire, il n'y a matériellement pas de différences. Il y a simplement une différence au niveau de la formulation.

M. Schoenenweid est aussi favorable aux buts de l'Etablissement. Il est un peu critique envers l'avis du SLeg. Néanmoins, il est prêt à aller devant le peuple pour une votation sur ce décret.

M. Piller est également favorable aux buts de l'Etablissement cantonal. Il a parlé du mandat de prestations, dont on avait également parlé en commission. Je laisserai là M. le Conseiller d'Etat répondre, puisque ce point a aussi été relevé - notamment pour la Maillarde - par M. Jaquier. M. Piller a également abordé le sujet du prêt ou de la donation. Il aimerait plutôt éviter une votation populaire.

M. Demierre, pour le groupe de l'Union démocratique du centre, est favorable au projet bis de la CFG et a aussi une volonté d'aller en votation populaire.

M. Jaquier a encore parlé d'un manque de liberté d'action, point qu'il avait déjà relevé en commission. Il y a eu à ce propos des réponses de la part de la cheffe de projet. Je laisserai ici aussi M. le Conseiller d'Etat répondre concernant le mandat et également sur l'inclusion de Cramos SA.

Pour conclure, M^{me} de Weck, avec le groupe PLR, est d'avis de donner à l'Etablissement cantonal les moyens de ses ambitions, et donc de donner la totalité en dotation ainsi que d'augmenter la dotation en capital complémentaire à 6 millions de francs. Du coup, la votation est effectivement obligatoire. Cela a été expliqué. Il ne faut pas sous-estimer non plus la compréhension de nos citoyens qui s'intéressent à la politique, preuve en est par exemple la votation qu'on a eu par rapport à BlueFactory.

Curty Olivier, Directeur de l'économie et de l'emploi. Zuerst bedanke ich mich bei allen Intervenienten für die spannenden Ausführungen, auch bei den beiden Kommissionen. Wir durften wirklich sehr interessante Diskussionen führen. Ich habe nicht allzuviel hinzuzufügen.

J'ai beaucoup de sympathie pour le bon sens qui a été exprimé par plusieurs députés, notamment MM. Schoenenweid, Brodard et Piller, par rapport à cette question du référendum financier. C'est une question dont le Conseil d'Etat a beaucoup débattu lors de l'élaboration du décret et aussi du message. Finalement, je renvoie encore une fois au message du Conseil d'Etat, notamment à partir des pages 10 et 11 où cette question est largement abordée. Par la suite, la CFG a demandé un réexamen de la question, ce qui a été fait par le SLeg, qui est arrivé encore une fois à la même conclusion. Je pense qu'on aura ce débat encore un peu plus tard.

Peut-être encore une remarque par rapport à l'autonomie de l'Etablissement : c'est effectivement l'objectif de donner d'ici peu encore plus d'autonomie à cet établissement. Je l'ai déjà dit dans l'entrée en matière et je le rappelle volontiers aussi en allemand.

Es ist so, dass im Rahmen dieses Leistungsauftrages, der bis Ende 2023 laufen wird, die KAAB aufgrund des Gesetzes - und das ist der springende Punkt -

C'est cet article 30 al. 1 LPFA : l'Etablissement ne peut pas aller chercher de l'argent auprès des instituts bancaires aussi longtemps que le Fonds n'est pas épuisé. Cela constitue un certain avantage parce qu'on a notre propre banque qui nous finance les projets à 100%, jusqu'à nouvel avis, à un intérêt zéro. De l'autre côté, on ne peut évidemment pas multiplier l'argent, c'est-à-dire le capital propre qui nous est mis à disposition par notre banque, respectivement par l'Etat par l'intermédiaire du Fonds de politique foncière active.

Encore une fois, comme je l'ai dit également, le Grand Conseil, le cas échéant, aura toute la liberté de décider : je repasserai si nécessaire avec d'autres demandes de financement, soit pour l'achat de terrains, soit pour la transformation de bâtiments. Le Grand Conseil sera libre de déterminer les conditions. Une fois le Fonds épuisé, il pourrait aussi modifier le mandat de prestations pour permettre à l'Etablissement d'aller faire des emprunts auprès des instituts bancaires.

J'ai aussi une certaine compréhension. Au début, c'est quelque chose de nouveau et donc une nouvelle aventure pour nous tous. Le politique garde quand même un contrôle relativement rapproché de l'Etablissement. C'est maintenant à nous de prouver que cela fonctionne bien, qu'on mérite aussi la confiance qui nous est donnée par le Grand Conseil. Au fur et à mesure de l'avancement, on pourra donner un peu plus de libertés à l'Etablissement.

J'espère que j'ai répondu à toutes les questions. Je me réjouis maintenant de la poursuite de la discussion.

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Première lecture

I. Acte principal

Art. 1 al. 1

Wüthrich Peter (PLR/FDP, BR). L'alinéa 1 règle l'acquis à des fins de politique foncière de ces sites ; les normes se trouvent sous les lettres a), b) et c). Il est précisé à l'alinéa 2 que le transfert est réalisé à la valeur d'acquisition des immeubles, ce qui correspond à 37 millions de francs. Il est prévu, à l'alinéa 3, que le Conseil d'Etat règle les conditions et modalités du transfert des immeubles concernés.

Moussa Elias (PS/SP, FV). J'ai juste un petit doute : il me semble que le projet bis de la CFG modifie l'article 1. Je ne veux pas mettre le porte-parole de la CFG en porte-à-faux à ce niveau-là, mais ce qui vient d'être dit est un petit peu modifié. Je ne sais pas à quel moment le projet bis de la CFG sera traité.

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 1 al. 2 let. a, b, c

Wüthrich Peter (PLR/FDP, BR). La commission propose de transférer les 37 millions en dotation, sans prêt. Cela concerne l'alinéa 3 où l'on parle des modalités qui sont réglées par le Conseil d'Etat. Evidemment, on n'a pas pu traiter la version bis de la CFG puisque la deuxième séance de la CFG n'était pas terminée. Nous n'avions pas non plus l'avis de droit du SLeg. Effectivement, je dois défendre la position de la commission parlementaire, qui ne prévoit rien d'autre qu'une dotation à 37 millions de francs.

Piller Benoît (PS/SP, SC). J'ai cru comprendre que le Conseil d'Etat se ralliait à la version bis de la CFG. Il n'y aura à mon avis pas de vote sur cet objet.

Schoenenweid André (PDC/CVP, FV). Le groupe le Centre se rallie intégralement au projet bis de la Commission des finances et de gestion car c'est cette version qui est à nos yeux la plus aboutie dans les discussions. Comme cela a été dit, le Conseil d'Etat se rallie à cette version. C'est donc cette version que nous allons soutenir.

- > Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la Commission des finances et de gestion CFG.
- > Au vote, la proposition de la commission ordinaire (projet bis ordinaire), opposée à la proposition de la CFG (projet bis CFG) est refusée par 94 voix contre 1. Il y a 3 abstentions.

A voté pour la proposition de la commission ordinaire:

Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP). *Total: 1.*

Ont voté pour la proposition de la CFG:

Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Berset Christel (FV,PS/SP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Favre Anne (GR,PS/SP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Michellod Savio (VE,PLR/FDP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Moussa Elias (FV,PS/SP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Mesot Yvan (VE,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Besson Gummy Muriel (SC,PS/SP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Moënnat Pascal (GR,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Denervaud Caroline (SC,PDC/CVP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Altermatt Bernhard (FV,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Bischof Simon (GL,PS/SP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Fattebert David (GL,PDC/CVP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Cotting Charly (SC,PLR/FDP), Ingold François (FV,VCG/MLG). *Total: 94.*

Se sont abstenus:

Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Mutter Christa (FV,VCG/MLG). *Total: 3.*

- > Modifié selon la proposition de la Commission des finances et de gestion CFG (projet bis CFG).

Art. 1 al. 3

- > Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 2 al. 1

Wüthrich Peter (PLR/FDP, BR). L'article 2 al. 1 stipule qu'en plus de la dotation initiale de 2 millions de francs prévue à l'article 47 al. 1 de la loi sur la promotion foncière active, une dotation en capital complémentaire de 4 millions de francs est allouée en faveur de l'Etablissement cantonal pour couvrir les excédents de charges de celui-ci pour les années à venir, selon un plan financier déterminé par son conseil d'administration. Il y a eu un amendement et la commission parlementaire vous propose à l'unanimité d'augmenter les 4 millions à 6 millions de francs. C'est ce qui est écrit dans le résumé de la commission parlementaire.

A l'alinéa 2, le montant est prélevé sur le Fonds de politique foncière active, le fonds PFA. A l'alinéa 3, le Conseil d'Etat règle les conditions et les modalités de cette dotation.

Curty Olivier, Directeur de l'économie et de l'emploi. Comme je l'ai dit, le Conseil d'Etat se rallie à cette proposition. Finalement, il y a deux propositions, deux amendements : un de la commission *ad hoc* et un de la CFG. Ces deux propositions sont finalement les mêmes. Le Conseil d'Etat se rallie donc aux deux propositions. A vous de choisir si vous voulez celle de la CFG ou de la commission *ad hoc*. C'est probablement une décision intelligente de donner une petite réserve à cet établissement. Du plan financier en découle qu'on aura besoin des 4 millions supplémentaires jusqu'à fin 2028. Avec ces millions supplémentaires, on aura une petite réserve à disposition. Finalement, le Conseil d'Etat se rallie aux deux propositions.

Piller Benoît (PS/SP, SC). J'ai déposé un amendement.

Nous avons accepté l'article 1. Au lieu de transférer 18 millions, comme le voulait le décret original, nous transférons maintenant 37 millions. Or, l'article 2 dans sa version originale demande d'octroyer 6 millions, puisque le Conseil d'Etat s'est rallié, selon le plan financier. Mais avec la décision du Grand Conseil, le plan financier est caduque : nous venons en effet de changer 18 millions en 37 millions, ce qui rend le plan financier caduque. C'est donc en toute logique qu'il faut maintenant laisser l'ECPF recalculer son plan financier. Sinon, nous allons verser 6 millions sans savoir si l'ECPF en a vraiment besoin. Ce n'est pas très sérieux.

Je vous recommande donc d'accepter cet amendement, de laisser l'ECPF recalculer son plan financier et de revenir une fois les besoins connus pour une dotation en capital complémentaire.

Brodard Claude (PLR/FDP, SC). Je prends bien note de l'amendement de mon collègue député Piller. Il aurait le mérite d'éviter le référendum financier obligatoire mais il ne me plaît pas pour les raisons suivantes. Selon la modification du transfert de propriété qui vient d'être approuvée, il n'y aura certes plus de prêt, mais il n'y aura pas d'impact financier direct à mon sens puisqu'il n'y avait pas d'intérêt prévu sur le prêt et il n'y a pas de remboursement prévu sans une vente immédiate. L'Etablissement aura quand même besoin de ces liquidités et j'ai bien peur qu'ici, il se retrouve très rapidement en manque de liquidités ; on risque ainsi de vivre à mon avis les mêmes problèmes qu'à BlueFactory : on aura un établissement purement immobilier mais qui n'aura pas de liquidités.

Je préfère donc encore le référendum financier obligatoire.

Schoenenweid André (PDC/CVP, FV). Comme annoncé lors de l'entrée en matière, le groupe le Centre s'oppose à cet amendement. Comme cela a été dit par le Président de la Commission des finances et de gestion, le plan financier a été bien étudié. Un plan financier est adaptable en fonction des années. Il est planifié jusqu'en 2029. Il y a donc toujours certains aléas qui peuvent arriver. Ces 6 millions sont absolument nécessaires pour garantir le fonctionnement de l'Etablissement et pour la transparence de nos débats par rapport à une éventuelle votation populaire. Le groupe le Centre s'oppose à cet amendement et soutient la version initiale de la Commission des finances et de gestion.

Kolly Nicolas (UDC/SVP, SC). S'il s'avère effectivement que le changement dans la valeur de transfert des immeubles a comme conséquence que le plan financier deviendrait caduque, il ne faut alors pas raboter la dotation à 2 millions. Il faut renvoyer le dossier au Conseil d'Etat pour qu'il revienne avec un nouveau plan financier. Je ne sais pas si l'argument donné par M. Piller est exact. Il semblerait, d'après ce qu'a dit le Président de la Commission des finances et de gestion, que cela n'a pas vraiment d'influence sur le plan financier, un plan financier par définition évolutif. On a vu ce qui s'est passé dans le dossier BlueFactory. En tout cas, pour nous, une modification de la dotation qui aurait pour unique but de soustraire cet objet au référendum financier obligatoire n'est pas un bon argument. Nous avons toujours dénoncé cela dans le dossier BlueFactory où c'était la pratique du Conseil d'Etat de venir avec des demi-investissements non suffisants. On a vu ce que cela a donné. Nous préférons donc aller devant le peuple et défendre un objet complet que le contraire. Nous rejeterons ainsi cet amendement.

Wüthrich Peter (PLR/FDP, BR). C'est vite résumé.

Le Président de la CFG ainsi que les deux porte-paroles du Centre et de l'UDC sont contre l'amendement, notamment pour des raisons de liquidités pour le Président de la CFG et pour M. Schoenenweid, tandis que pour M. Kolly, c'est plutôt par rapport à une votation populaire obligatoire avec les 6 millions.

Au sein de la commission, il y a eu un soutien unanime aux 6 millions. Mais je répète, c'était avant d'avoir eu l'avis de SLeg. Je comprends donc l'intervention de M. Piller. Par rapport à la commission, qui a voté à 11 contre 0 pour les 6 millions de francs, il est évident que je défends cette proposition.

Curty Olivier, Directeur de l'économie et de l'emploi. Ich kann Ihnen bestätigen: Weder der Entscheid, die Grundstücke mit oder ohne Darlehen zu übertragen, noch wieviel Dotationskapital für den Betrieb gesprochen wird, haben Einfluss

auf die Finanzpläne. Man muss sich vor Augen führen, dass die Finanzpläne aus der Sicht des Fonds mit 100 Millionen Franken Einlagekapital erstellt wurden. Das war die Basis. Und sie zeigen auf, wofür das Kapital verwendet werden soll: für Investitionen, für die Entwicklung, für Landkäufe, für den Betrieb.

Der einzige Punkt, der diese Finanzpläne zum jetzigen Zeitpunkt verändern könnte, wäre, wenn man davon ausgehen würde, dass ab sofort neue Zinsen auf dem Fondskapital erhoben würden. Aber diese Aussage ist nicht gültig, weil eben das gesamte Kapital direkt der kantonalen Anstalt übertragen wird, also, dass sozusagen die kantonale Anstalt keine Schulden hat gegenüber dem Staat.

Die Genehmigung des Dekrets oder auch dessen Änderung haben, wie gesagt, keine Auswirkungen auf die Finanzpläne, aber - und das ist, so glaube ich, der springende Punkt - sie beeinflussen nachhaltig das Eigenkapital der kantonalen Anstalt. Das heisst, gemäss des Grossen Rats hat die Anstalt, sobald die Grundstücke übertragen werden, ein Eigenkapital von 37 Millionen Franken und nicht nur von 18 Millionen Franken, welches in Zukunft, das heisst, ab dem zweiten Leistungsauftrag, für die Finanzierung zusätzlicher neuer Projekte und Landkäufe wesentlich sein wird.

Aus diesem Grund - Sie haben es erraten - schlägt der Staatsrat vor, sich dieser Änderungsanträge nicht anzuschliessen.

Piller Benoît (PS/SP, SC). Je maintiens mon amendement pour une question de logique. Le but n'est pas du tout d'échapper à un référendum s'il devait avoir lieu. C'est une question de logique : nos décisions modifient le plan financier actuel, il faut donc laisser l'ECPF calculer un nouveau plan financier selon ces décisions.

L'amendement est exprimé comme suit : "La dotation initiale de 2 millions de francs prévue à l'article 47 al. 1 LPFA est allouée en faveur de l'ECPF afin de couvrir les excédents de charges de celui-ci".

- > Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la commission ordinaire et de la CFG (projet bis ordinaire et projet bis CFG).
- > Au vote, la proposition du député Piller, opposée à la proposition de la commission ordinaire et de la CFG (projet bis ordinaire et projet bis CFG), est refusée par 67 voix contre 31. Il n'y a aucune abstention.

Ont voté pour la proposition du député Piller:

Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Berset Christel (FV,PS/SP), Senti Julia (LA,PS/SP), Favre Anne (GR,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Besson Gummy Muriel (SC,PS/SP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Wickramasingam Kirithana (GR,PS/SP), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Ingold François (FV,VCG/MLG). *Total: 31.*

Ont voté pour la proposition de la commission ordinaire et de la CFG :

Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Michellod Savio (VE,PLR/FDP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Chardonens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Mesot Yvan (VE,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Moënnat Pascal (GR,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Denervaud Caroline (SC,PDC/CVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Altermatt Bernhard (FV,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Fattebert David (GL,PDC/

CVP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Cotting Charly (SC,PLR/FDP). *Total: 67.*

> Modifié selon la proposition de la commission ordinaire et de la Commission des finances et de gestion CFG (projet bis ordinaire et projet bis CFG).

Art. 2 al. 2

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 2 al. 3

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

II. Modifications accessoires

> Adoptées selon la version initiale du Conseil d'Etat.

III. Abrogations accessoires

> Adoptées selon la version initiale du Conseil d'Etat.

IV. Clauses finales

Wüthrich Peter (PLR/FDP, BR). Les clauses finales précisent que "Le présent décret est soumis au référendum financier facultatif". C'était le cas avant les amendements des deux commissions.

Avec l'avis du SLeg, cela devient : "Le présent décret est soumis au référendum financier obligatoire. Il entre en vigueur dès sa promulgation".

Curty Olivier, Directeur de l'économie et de l'emploi. Je confirme. On était à 37'000'299 frs. Vous rajoutez donc une dotation en capital complémentaire de 6 millions qui nous amène à 43'000'299 frs. Pour le référendum financier obligatoire, le seuil est fixé à 40'705'699 frs. Par conséquent, je confirme les propos du rapporteur. En conséquence, le présent décret est soumis dorénavant au référendum financier obligatoire.

> Au vote, la modification de la partie IV, conséquence des décisions précédentes (référendum financier obligatoire), est acceptée par 89 voix contre 0. Il y a 3 abstentions.

Ont voté oui:

Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Berset Christel (FV,PS/SP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Favre Anne (GR,PS/SP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Michellod Savio (VE,PLR/FDP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Moussa Elias (FV,PS/SP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Chardonens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Mesot Yvan (VE,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Besson Gumy Muriel (SC,PS/SP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Moënnat Pascal (GR,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Denervaud Caroline (SC,PDC/CVP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Altermatt Bernhard (FV,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Bischof Simon (GL,PS/SP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Cotting Charly (SC,PLR/FDP), Ingold François (FV,VCG/MLG). *Total: 89.*

Se sont abstenus:

Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP). *Total: 3.*

Titre et préambule

- > Adoptés selon la version initiale du Conseil d'Etat.
- > La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

Deuxième lecture

I. Acte principal

- > Confirmation du résultat de la première lecture.

II. Modifications accessoires

- > Confirmation du résultat de la première lecture.

III. Abrogations accessoires

- > Confirmation du résultat de la première lecture.

IV. Clauses finales

- > Confirmation du résultat de la première lecture.

Titre et préambule

- > Confirmation du résultat de la première lecture.
- > La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

- > Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, tel qu'il sort des délibérations, par 93 voix contre 0. Il y a 2 abstentions.

Ont voté oui:

Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Favre Anne (GR,PS/SP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Michellod Savio (VE,PLR/FDP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Moussa Elias (FV,PS/SP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Mesot Yvan (VE,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Besson Gumy Muriel (SC,PS/SP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Moënnat Pascal (GR,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Denervaud Caroline (SC,PDC/CVP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Altermatt Bernhard (FV,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Mäder-Brülhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Bischof Simon (GL,PS/SP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP),

Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Fattebert David (GL,PDC/CVP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Cotting Charly (SC,PLR/FDP), Ingold François (FV,VCG/MLG). *Total: 93.*

Se sont abstenus:

Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP). *Total: 2.*

Loi 2021-DAEC-126

Loi sur la mobilité (LMob)

| | |
|---------------------------------|---|
| Rapporteur-e: | Dafflon Hubert (PDC/CVP, SC) |
| Représentant-e du gouvernement: | Steiert Jean-François, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions |
| Rapport/message: | 17.08.2021 (BGC Novembre 2021, p. 4252) |
| Préavis de la commission: | 22.09.2021 (BGC Novembre 2021, p. 4438) |

Entrée en matière

Dafflon Hubert (PDC/CVP, SC). La loi sur la mobilité que l'on va traiter est en fait la fusion de deux anciennes lois : la loi sur les routes de 1967 - plus âgée que nombre de député-e-s ici présent-e-s - ainsi que la loi sur les transports de 1994.

À tout seigneur tout honneur, c'est la motion Collomb de 2017 qui demandait justement une réforme dans ce domaine-là et la fusion de ces deux lois en une seule loi. Si elle devait être adoptée par ce Parlement, Fribourg serait le premier canton à avoir une telle loi innovante. Oui, cette loi est innovante, multimodale, durable, et écologique.

Je vais vous citer quelques articles. L'article 1 encourage la mobilité douce : on va soumettre la stratégie cantonale avant adoption au Grand Conseil, ce qui était un vœu. À l'article 48, on parle de plan de mobilité, ce qui est nouveau. L'article 99 stipule que les projets routiers à gros impact auront besoin d'un plan de mesures d'accompagnement. À l'article 154, concernant les transports publics, on parle nouvellement d'un système de bonus/malus par rapport aux contrats avec les entreprises de transport. Aux articles 163 et 164, on parle d'encourager l'utilisation de véhicules ayant un impact réduit et d'encourager la recherche innovante dans tout ce qu'est la mobilité. L'article 185 aborde l'aide accordée pour les lignes d'essai durant cinq ans : cela pourrait être extrêmement intéressant pour des communes qui, aujourd'hui, n'ont pas encore de trafic local. On va parler aussi de la sécurité dans les transports scolaires et, au niveau financier, de l'impact sur la fiscalité concernant les déductions des frais de déplacement. On a également décidé finalement de renoncer à une mise au concours systématique des lignes de transports publics, sujet qui a été longuement débattu.

Le travail de la commission a été important. On avait prévu, avec M. le Commissaire, treize séances. Finalement, cela s'est "limité" à huit séances. Nous avons siégé durant vingt heures, les procès-verbaux représentent 121 pages et on a 212 articles à absoudre aujourd'hui et demain. Nous avons en outre traité 47 amendements. Comment la commission a-t-elle procédé pour arriver au bout de son travail ? Nous avons tout d'abord analysé toutes les prestations, tous les articles liés aux prestations. Ensuite, nous avons analysé la répartition des frais communes/canton. Vous avez pu le constater, dans un premier temps, il y avait un équilibre du canton vers les communes et on est reparti dans l'autre direction. C'est-à-dire que dans ce domaine-là, on maintient le statu quo. Nous avons dû procéder à la qualification du réseau routier cantonal, travail préalablement fait par le COPIL et la DAEC, et nous avons donc analysé toutes les modifications souhaitées. Chaque député avait deux jours pour transmettre ses "desiderata" et nous avons ensuite analysé tous les amendements dans une optique globale d'égalité de traitement de toutes les communes. La majorité de ceux-ci ont été recalés, seuls trois ont été acceptés. Nous avons donc modifié le plan de base de la DAEC.

Ensuite, au cours des débats, nous avons constaté qu'il y avait beaucoup de formulations potestatives. Au début des années 2000, je travaillais comme administrateur de la CUTAF : je souffrais de cette loi sur les transports, car à chaque fois que l'on voulait faire un investissement particulier pour la multimodalité, on était bloqué à cause de ces formulations potestatives. A ce moment-là, j'ai rêvé de pouvoir un jour être à cette place pour changer cette loi. Il m'a fallu vingt ans, mais je suis tellement heureux aujourd'hui de vous dire que beaucoup de points dits "potestatifs" sont devenus des formulations définitives dans cette loi ! C'est un point extrêmement important.

A un moment donné, nous avons le mandat de conserver une certaine neutralité des coûts communes/canton et aussi la charge globale. Nous avons donc dû discuter assez longuement sur les possibilités de recettes supplémentaires. Nous avons parlé de la taxation des places de parking, mais avons décidé finalement de refuser de taxer les parkings à plus de trente places de parc par exemple. Par contre, nous avons décidé de limiter le plafonnement des déductions fiscales par rapport aux frais dits "professionnels".

Aujourd'hui, je pense que la nouvelle loi qui vous est proposée - et je suis fier de le dire - est vraiment innovante et va dans un sens écologique. On parle du climat, de la COP26 à Glasgow. Je pense que l'on peut marquer le coup. Je n'aimerais pas qu'aujourd'hui et demain cette loi soit dénaturée complètement pour des considérations purement locales, politiques, ou des considérations purement électoralistes. C'est important d'oser aller de l'avant par rapport à cette loi et de donner une chance à cette loi de marquer le coup dans le canton de Fribourg, comme on l'a fait pour la taxation des véhicules. Je compte en tout cas sur vous dans ce cadre-là. Je pense que nous avons une chance inouïe de faire vraiment une loi qui va marquer aussi les générations futures. Je sais très bien que certains auraient souhaité qu'on aille plus loin et d'autres beaucoup moins loin. Le curseur a été mis là où il est et je pense que ce curseur est aujourd'hui au bon endroit par rapport à cela.

Au niveau des remerciements, je tiens tout d'abord à dire que le climat de travail entre tous les membres de la commission était excellent. C'était un plaisir de siéger avec des gens de différentes tendances, défendant différents intérêts. C'est ce qu'il faut et cela a extrêmement bien fonctionné. Cette commission a bien fonctionné pour d'autres raisons. Le COPIL mis sur pieds par le directeur de la DAEC a fait un travail immense. Ce COPIL, auquel plusieurs membres de la commission ont participé, a fait un travail préparatoire exceptionnel. Monsieur le Conseiller d'Etat Steiert, je tiens aussi à vous remercier : vous avez participé activement, Vous avez toujours été ouvert au débat, à la discussion, à trouver concrètement des solutions, à revenir vers vos services pour proposer des choses extrêmement concrètes qui ont été appréciées par les membres de la commission. Je tiens aussi à saluer, au fond de la salle, M^{me} Sonja Gerber, Conseillère juridique à la DAEC : vous nous avez aiguillés dans toutes nos tentatives, même celles qui n'étaient parfois pas tout à fait légales ; merci pour votre soutien. Je tiens à remercier M. André Magnin, Ingénieur cantonal, pour son soutien dans le domaine des routes, ainsi que M. Grégoire Cantin, Chef du Service de la mobilité : vous avez été actifs et avez participé au résultat de ce projet bis de la commission ; soyez-en remerciés. *Last but not least* : cher Monsieur Alain Renevey, il fallait le faire dans un tempo comme celui-ci, à raison de deux séances par semaine, 120 pages de PV, huit séances ; vous êtes resté calme, zen. Bravo ! Vous avez réussi à mon avis le test du feu, ou le test de la mobilité. Soyez-en remercié.

Steiert Jean-François, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Ich schliesse mich grundsätzlich sämtlichen Äusserungen des Berichterstatters an.

Wir haben heute mit dem neuen Mobilitätsgesetz ein Gesetz, das modern ist, das Ambitionen zeigt. Es ist ein Gesetz, das zurückgeht auf eine Intervention von Grossrat Collaud, der die Vision hatte, wegzukommen von einzelnen Silogesetzen und die Mobilität als Ganzes zu sehen. Ich möchte Grossrat Collaud für diese Vision danken. Er hat uns viele, lange Arbeit gegeben, der Berichterstatter hat es gesagt.

Wir haben ein Gesetz, das sich schweizweit sehen lässt. Erstens, weil uns Grossrat Collaud und danach der Grosse Rat dazu gebracht haben, ein einziges Gesetz zur gesamten Mobilität zu entwerfen, in einer Welt, wo man nicht mehr Fussverkehr, Veloverkehr, Bahnverkehr, Autoverkehr und andere Verkehrsformen getrennt betrachten kann, weil die Interaktionen zwischen den Verkehrsformen immer grösser werden.

Wir haben zweitens ein Gesetz, das ambitiös ist, auch im Bereich der Nachhaltigkeit und der Klimapolitik. Das Gesetz ist natürlich auch Ausdruck der verschiedenen Sensibilitäten in unserem Kanton, aber wenn man es vergleicht mit anderen ähnlichen Gesetzen in der Schweiz, dann sind wir relativ weit gekommen. Ich möchte allen, die dazu beigetragen haben, im Namen des Staatsrates danken.

Wir haben eine Klimapolitik, wir haben eine Energiepolitik und wir müssen schauen, dass unsere anderen Politiken, die damit zusammenhängen, auch kohärent sind. Der Entwurf, der heute aus der Kommission und aus den Arbeiten der Steuergruppe gekommen ist, hat diese Kohärenz mit unseren klimapolitischen Zielen.

Einige Aspekte, die ich noch kurz hervorheben möchte: Der Bereich der Nachhaltigkeit wird oft fälschlicherweise reduziert auf die Umweltaspekte. Das Gesetz hat Umweltaspekte drinnen, zum Beispiel, was die CO₂-Ausstösse betrifft, mit einer Stärkung des Langsamverkehrs und des öffentlichen Verkehrs, aber auch mit einer Stärkung der Elektromobilität, inklusive im individuellen Bereich mit einer Fokussierung auf die Lärmfragen.

Das Zweite ist das Wirtschaftliche: Wir brauchen auch eine volkswirtschaftliche Vision bei der Mobilitätspolitik. Sie wurde ebenfalls eingebracht, insbesondere mit der Hervorhebung der wirtschaftlichen Notwendigkeiten im Bereich des öffentlichen Verkehrs.

Und das Dritte ist der soziale Bereich in der Nachhaltigkeit - dieser wird oft etwas vergessen. Es war sowohl dem Staatsrat als auch der Kommission wichtig, dass einerseits sämtlichen Personen, seien es ältere Personen, seien es Personen, die aus anderen Gründen Schwierigkeiten haben im Alltag in ihrer eigenen Mobilität, eine besondere Beachtung geschenkt wird, andererseits ist auch die soziale Dimension der Finanzierung mit der Möglichkeit für bestimmte Gruppen, Vergünstigungen im Sinne von grösserer Attraktivität vorzusehen.

Weitere Bereiche, die hervorzuheben sind, sind die ganzen Infrastrukturen der sanften Mobilität, insbesondere des Langsamverkehrs und des Veloverkehrs, wo die neuen Bestimmungen erlauben, mehr Kohärenz - und das heisst auch mehr Tempo - reinzubringen in die Umsetzung der Infrastrukturen und Infrastrukturbegehren im Bereich des Langsamverkehrs mit Schwerpunkt aufs Velo, mit einer neuen Verteilung der Verantwortlichkeiten zwischen Kanton und Gemeinden, mit dem Ziel, dass das Netz, das der Staatsrat verabschiedet hat für den Langsamverkehr, deutlich schneller gebaut werden kann. Hier liegt letztlich einer der Schlüssel für einen Umstieg in Richtung mehr Velo- und Fussverkehr und letztlich damit auch in Richtung einer Klimapolitik, die sich der Staatsrat gegeben hat mit den Zielen Netto-Null-Emissionen bis 2050. Das ist ein ambitioniertes Ziel, dazu braucht es auch ambitionöse Umsetzungsmechanismen.

Wir haben einige Kapitel zur Innovation. Einiges wurde erwähnt. Wir möchten Pilotprojekte umsetzen können und sie vorfinanzieren, schauen, ob etwas klappt oder nicht. Heute sind solche Pilotprojekte nur schwer zu finanzieren. Diese müssen jeweils ad hoc gemacht werden. Wir haben eine Innovationsbremse, die wir weghaben möchten, insbesondere im Bereich des öffentlichen Verkehrs. Wir haben im Bereich der Elektromobilität Ansätze und grundsätzlich Möglichkeiten, Innovationen zu finanzieren.

Weitere Elemente, die neu sind und gestärkt werden, sind die ganzen Interaktionen. Immer mehr Menschen bewegen sich nicht nur mit einem Verkehrsmittel fort, sondern mit mehreren. Sie müssen umsteigen. Dazu braucht es Orte, wo der Umstieg möglich ist. Auch hier kann der Kanton fördernd einwirken. Die Kommission hat das Ganze von Kann-Bestimmungen zu Muss-Bestimmungen abgeändert. Der Staatsrat kann dem teilweise folgen, teilweise nicht. Wir werden bei den einzelnen Artikeln dazu kommen.

Quelques éléments encore sur l'aspect financier évoqué par le rapporteur. Le Conseil d'Etat souhaite que la loi soit financièrement équilibrée, c'est-à-dire entre coûts actuels et coûts futurs. Le projet de loi adopté par le Conseil d'Etat l'était. Le projet de loi adopté par la commission l'était avec un "0+" d'un côté avec ensuite un "0+" de l'autre côté. La commission a renoncé à des augmentations de participation des communes pour compenser les coûts supplémentaires du canton sur toute une série d'objectifs. Elle a compensé cela par un plafonnement des déductions fiscales pour les déplacements quotidiens. Plusieurs amendements ont été déposés vers le bas ou vers le haut sur cet article en particulier. Nous aurons l'occasion d'en discuter.

Sur la base d'un tableau listant toutes les dispositions, la commission pouvait en tout temps et en temps réel voir les effets financiers des différents amendements. Nous aurons l'occasion de le faire aussi aujourd'hui à la fin de la première lecture, pour que les députés voient les effets financiers des dispositions sorties de la commission, mais aussi des décisions qui seront prises sur les différents amendements pour d'éventuelles discussions en deuxième lecture. Ainsi, les chiffres vous seront fournis en temps réel avant la deuxième lecture.

Pour terminer, je m'associe à tous les remerciements du Président de commission. Il a juste oublié une personne : c'est lui-même. Il a fallu un gros travail non seulement de présence, de pilotage de la commission, mais aussi de préparation de la part du Président de commission. C'était un projet complexe. J'aimerais remercier tout particulièrement les députés qui ont participé à la commission et ceux qui ont participé au comité de pilotage avant la commission. C'était institutionnellement un manière un petit peu inhabituelle de travailler, mais cela a permis de tenir compte de toutes les sensibilités le plus tôt possible dans le développement de la loi. Il y avait une représentation de chacun des groupes politiques du Grand Conseil. Cette manière de travailler pour un projet complexe et innovateur s'est avérée pour moi, au nom du Conseil d'Etat, une excellente manière de travailler.

Je vous recommande d'entrer en matière et me réjouis des discussions.

Bischof Simon (PS/SP, GL). Mes liens d'intérêts : je suis membre du comité de la section Fribourg de l'Association transports et environnement et j'étais membre du comité de pilotage puis de la commission ordinaire de cette nouvelle loi sur la mobilité.

Je m'exprime au nom du groupe socialiste qui entre en matière sur le projet de loi sur la mobilité et soutiendra globalement le projet bis de la commission qu'il salue. En effet, lors de nombreuses séances, tout d'abord du comité de pilotage depuis 2018, puis de la commission dès la fin de cette année, un compromis a pu être trouvé sur la plupart des éléments, alors qu'il y avait parfois des points de vue diamétralement opposés. De l'avis de notre groupe toutefois, le projet de loi n'a sur l'un ou l'autre point pas encore suffisamment de garde-fous. Nous déposerons donc des amendements à plusieurs articles. La meilleure des mobilités est toujours celle que l'on effectue pas, ne l'oublions pas.

Bürgisser Nicolas (PLR/FDP, SE). Die Fraktion der Freisinnig-Demokratischen Partei hat den Entwurf des neuen Mobilitätsgesetzes eingehend studiert und ist einstimmig für das Eintreten. Die Fraktion der Freisinnig-Demokratischen Partei dankt insbesondere dem Staatsratspräsidenten Jean-Francois Steiert für den qualitativ sehr guten Entwurf.

Unsere Anforderungen an das neue Gesetz, welches ja eine Fusion von zwei alten Gesetzen ist, wurden erfüllt. Wir brauchen eine kombinierte Mobilität, also eine Mobilität aller Verkehrsträger, öffentlicher Verkehr, privater Verkehr, Autos, Velos, Zug, Bus und auch Fussgänger. Wir brauchen kein doktrinistisches Gesetz, welches Verkehrsträger ausschliesst. Unser ländlich geprägter Kanton kann es sich nicht erlauben, ganze Regionen vom wirtschaftlichen Leben auszuschliessen. Daher brauchen wir auch den motorisierten Individualverkehr.

Wir brauchen auch ein sehr gutes Angebot im Bereich des öffentlichen Verkehrs. Unsere Bürgerinnen und Bürger benützen den öffentlichen Verkehr, wenn das Angebot stimmt und gut ist. Sie kombinieren die verschiedenen Angebote, also privater und öffentlicher Verkehr. Die Bürgerinnen und Bürger sind sehr pragmatisch und wissen das zu schätzen.

Danke also an den Staatsrat, an die Amtsvorsteher **Magnien und Contin (09:57:50)**, an Sonja Gerber, unsere wissenschaftliche Mitarbeiterin und unser Hirn, an die Kommission, an das comité de pilotage für die gute Vorlage.

Die Fraktion der Freisinnig-Demokratischen Partei empfiehlt daher einstimmig das Eintreten.

Fattebert David (PDC/CVP, GL). Mes liens d'intérêts : je suis Syndic de Le Châtelard, Président de l'Association des communes fribourgeoises et membre de la Commission consultative cantonale des transports. Je suis également employé des CFF. Je prends la parole du nom du groupe le Centre.

Cette nouvelle loi sur la mobilité est globalement très bonne. Sous l'impulsion de la motion Collomb en 2017, elle vise à fusionner la loi sur les routes avec celle sur les transports. Au final, elle va nettement plus loin qu'une simple réunification de deux lois et s'inscrit dans une vision durable et intermodale des besoins en déplacement des Fribourgeois. Ainsi, un nouvel outil qui est la stratégie cantonale de mobilité obligera une approche englobant toutes les formes de mobilité, combinées entre elles ou non. De plus, la version bis élaborée par la commission propose une séparation claire des compétences et du financement entre l'Etat et les communes. Concrètement, cela va conduire à ce que les transports publics régionaux, les modes de mobilité multimodaux, les réseaux des routes et de mobilité douce cantonaux soient pensés de manière globale. L'Etat, comme autorité de planification, en assumera la grande partie du financement. Cela garantira l'efficacité de la mobilité au niveau cantonal, qu'elle soit individuelle ou publique. Elle devrait permettre de prévoir pour chaque partie du territoire l'offre et les moyens adéquats. La commande du trafic local est désormais également réglée. Des avancées significatives dans le domaine des transports publics urbains des centres régionaux et des districts seront ainsi possibles. L'innovation et les projets pilotes de mobilité seront selon le projet bis nouvellement mieux soutenus, tant dans la durée que par le montant subventionné. Cela sera l'opportunité de vérifier si une offre crée une demande suffisante, durable et pertinente, avant éventuellement de l'introduire définitivement. L'adaptation du plan du réseau des routes cantonales à la suite de la révision et de la forte simplification des critères de classification nous semble cohérente. Ce réseau offre une base pour la desserte et le maillage des régions. Bien entendu, tout est perfectible, même cette proposition.

En ce qui concerne le financement, nous soutenons l'idée d'introduire un plafonnement des déductions fiscales pour les frais de déplacement. En effet, la plupart des autres montants déductibles des impôts, comme notamment les cotisations au troisième pilier lié ou les primes d'assurance maladie, sont également plafonnés. D'ailleurs, la Confédération a d'ores et déjà introduit un tel plafond, tout comme quinze cantons. Néanmoins, si nous sommes d'accord sur le principe, la question à laquelle nous devons répondre est de savoir où positionner le curseur. Pas question de financer l'entier des nouvelles prestations avec ce seul levier.

Une mobilité bien pensée participe fortement à l'attractivité de notre canton. Si finalement l'Etat se retrouve avec quelques millions de plus à financer dans son budget de 4 milliards, c'est à appréhender comme un investissement pour l'avenir plutôt qu'une dépense. Nous n'avons aucune obligation d'approuver des lois neutres en terme financier, et je suis convaincu que les enjeux de mobilité valent bien un petit écart dans notre rigueur budgétaire.

Le groupe le Centre entrera en matière et soutiendra le projet bis de la commission sous réserve de potentiels amendements.

Ghielmini Krayenbühl Paola (VCG/MLG, SC). Mon lien d'intérêt : je suis membre de la commission *ad hoc* et j'ai été membre du COPIL concernant cette loi.

Le groupe Vert Centre Gauche a pris connaissance du projet de loi sur la mobilité. Tout d'abord, il salue la volonté d'aborder la mobilité dans sa globalité et remercie tous les acteurs concernés pour l'énorme travail fourni. En effet, le projet ne s'est pas simplement limité à une fusion des deux lois, celle sur les routes et celle sur les transports. Des nouveaux outils de planification sont introduits et le concept global des lois a été revu. Le résultat nous laisse quand même un petit goût amer. En sachant que dans notre canton la mobilité représente le 40% des émissions directes de gaz à effet de serre, nous considérons que le projet n'impose pas d'une façon évidente les mobilités qui permettent d'atteindre nos objectifs. Je rappelle ici que

l'objectif déclaré est bien de réduire les émissions de gaz à effet de serre de 50% par rapport à 1990, et ceci d'ici 2030. C'est dans huit ans, c'est demain, et c'est urgent. Selon les données actuelles, la part des réductions qui doit être apportée par la mobilité uniquement d'ici 2030 représente bien 270'000 tonnes équivalent CO₂.

Si le projet bis améliore considérablement le projet initial, nous considérons qu'il y a des modifications nécessaires dans les buts et les principes de la loi afin d'atteindre nos objectifs. Nous allons déposer des amendements aux articles 1 et 3 pour corriger ces points.

La mobilité concerne tout le monde. Il ne s'agit pas d'opposer un mode de déplacement à un autre, mais de soutenir clairement la mobilité qui permet d'atteindre ces objectifs, et ceci avec le développement d'un réseau des transports publics et de mobilité douce attractif et avec des incitations financières intéressantes. Les déplacements multimodaux seront alors plus attractifs et avec le développement généralisé des plans de mobilité, la part des transports individuels motorisés dans le canton doit baisser.

Si nous saluons la possibilité donnée au canton de subventionner diverses actions dans les domaines de la mobilité durable, de l'amélioration du réseau de transports publics et la prise en charge par le canton de l'infrastructure des principales voies cyclables, il est maintenant urgent que les montants pour ces réalisations apparaissent dans les budgets d'une façon prioritaire. Les bases légales pour agir ne suffisent pas. Nous voulons maintenant de l'action, et pouvoir constater ces prochaines années un report modal significatif des transports individuels motorisés aux transports publics et à la mobilité douce. Nous voulons constater une baisse drastique des gaz à effet de serre induits par la mobilité. C'est à ces conditions que nous serons crédibles. Même le Conseil d'Etat, dans sa réponse à la motion populaire "500 millions pour le climat", dit clairement que c'est bien dans les politiques sectorielles qu'il agit pour le climat. Prouvons-le à la population avec une politique de la mobilité qui réduit les gaz à effet de serre. La prochaine stratégie cantonale de mobilité devra être ambitieuse si elle se voudra crédible.

C'est avec ces remarques que le groupe Vert Centre Gauche soutient l'entrée en matière du projet de loi mais proposera des amendements de principe comme dit précédemment.

Chardonnens Jean-Daniel (*UDC/SVP, BR*). Je déclare mes liens d'intérêts : j'étais membre du COPIL, puis de la commission qui a abouti à l'élaboration de cette nouvelle loi ; je suis également Directeur de deux entreprises qui œuvrent dans le domaine du transport de personnes. J'interviens au nom du groupe de l'Union démocratique du centre et en mon nom propre.

Cette nouvelle loi fait la part belle aux transports publics et à la mobilité douce. Elle est innovante et écologique. C'est très bien ainsi. Il faut vivre avec son temps et se préoccuper des défis futurs, et ceci tout en préservant aussi les intérêts des périphéries. Le groupe UDC entre en matière et soutiendra la version bis de la commission, mais il soutiendra également quelques amendements qui sont déjà annoncés, notamment sur le plan des routes cantonales et le financement de la loi.

Comme membre de la commission, je regrette que nous ayons été mis devant le fait accompli par rapport au plan des routes cantonales. Certes, il était possible de faire des modifications par amendement, mais on a tout de suite pu constater qu'il y avait une méconnaissance du terrain et des spécificités régionales, telles que nos enclaves broyardes. Pourtant, le fait de décider unilatéralement de remettre une route cantonale à une commune n'est pas un cadeau, loin s'en faut. Les communes périphériques avec un faible bassin de population devront assumer à elles seules l'entretien de kilomètres supplémentaires. Ces communes sont déjà désavantagées puisque qu'elles ne peuvent plus se développer à cause de la loi sur l'aménagement du territoire. Dans l'enclave de Surpierre, ce sont seulement 1'200 habitants qui devraient assumer maintenant pas seulement une, mais deux routes supplémentaires. Par conséquent, je soutiendrai avec conviction l'amendement de notre collègue Dominique Butty qui veut que les acquis des routes cantonales restent tels qu'ils sont aujourd'hui sans remettre en question la reprise de nouvelles routes par le canton. Je souhaite vivement que la solidarité interrégionale prime dans ce Parlement. Si l'amendement Butty est refusé en première lecture, je déposerai des amendements afin de modifier le plan des routes cantonales en deuxième lecture.

Concernant le financement de la loi, il s'agit encore une fois de faire payer les automobilistes pour une loi qui fait la part belle aux transports publics et à la mobilité douce. Une loi aussi générale faite pour toute la population doit être financée aussi par l'ensemble des bénéficiaires. En l'occurrence, nous soutiendrons l'amendement pour un plafonnement des déductions des frais de déplacement à minimum 12'000 frs.

S'agissant du monopole des compagnies de transports publics, j'ai déposé deux amendements pour que les coûts puissent être comparés et que ces grandes compagnies laissent un peu de place aux entreprises privées.

Kubski Grégoire (*PS/SP, GR*). Mes liens d'intérêts : je suis membre du comité de PRO VELO Fribourg/Freiburg, membre du Conseil général de Bulle et membre de la commission qui a travaillé sur cette loi.

Je tiens en préambule à saluer la sérénité des travaux qu'a menés cette commission et à remercier son Président. Je crois qu'on a vraiment recherché le consensus dans l'optique de l'intérêt public, et les débats étaient véritablement de qualité. Je souhaite qu'il y ait en plénum cette même recherche de l'intérêt public.

Je tiens également à remarquer que ce projet de loi à du panache. Le Conseil d'Etat nous a trop peu habitués à une telle ambition, à une telle vision d'avenir. C'est assez rare pour souligner que ce projet est véritablement ambitieux.

Je crois que si l'on résume deux impératifs qui ont mené les discussions de la commission, la première chose a été de définir les axes de la mobilité de demain : je crois que l'on part de loin dans le canton de Fribourg au niveau des infrastructures ; la deuxième chose est qu'on a vraiment tenu à ménager les finances des communes par rapport au projet qui avait été corrigé par notre timonier d'Ecublens : c'est important et cela permettra aussi de recentrer le débat pour les personnes qui n'étaient pas dans la commission.

J'émettrais un souhait, dans le cadre de ce débat, qui est de ne pas perdre de vue l'intérêt public et de mettre de côté l'électoralisme de bas étage pour ne pas revivre le débat de 2016 sur les routes de contournement distribuées partout.

J'aimerais aussi vous faire part d'une anecdote : je discutais récemment avec une jeune femme qui avait l'impression qu'au niveau de l'environnement, rien ne bougeait au niveau fribourgeois, qu'on ne faisait que des demi-mesures ; quand je lui ai raconté les travaux en vue de cette loi, elle m'a dit dans un français soigné : "ça bouge de ouf, wesh". J'ai envie de donner un symbole fort aujourd'hui pour dire que oui, on s'investit pour cette mobilité de demain, pour les générations futures. On ne pense pas qu'à nous et à nos intérêts privés aujourd'hui.

Nous sommes dans une période d'élection. Tous les partis véritablement ont maintenant pris conscience du changement climatique, ont pris des engagements. Sur tous les feuillets électoraux de tous les partis, il y a l'environnement comme élément important. Je souhaite donc véritablement qu'on le retranscrive dans la loi aujourd'hui. En écoutant mes concurrents à la Préfecture de la Gruyère, notamment sur les pistes cyclables, j'ai parfois l'impression d'être le plus à droite des candidats à la préfecture. Je crois que maintenant il nous faut passer des paroles aux actes et véritablement être à la hauteur des enjeux de ce changement climatique pour arriver à une loi dont on pourra être fiers à la fin de la semaine.

Dafflon Hubert (PDC/CVP, SC). Je prends acte avec satisfaction que tous les groupes politiques entrent en matière sur le projet bis de la commission et je m'en réjouis.

Je crois que nous avons effectivement, comme vient de le dire notre collègue Kubski, une chance inouïe de marquer, par cette nouvelle loi, cette modernité et le fait qu'on est conscients qu'il y a des choses à améliorer par rapport au report modal et surtout par rapport au réchauffement climatique.

Notre collègue Bischof l'a dit : la meilleure mobilité, comme la meilleure énergie, c'est celle que l'on ne consomme pas. C'est aussi pour cela que l'on parle de plans de mobilité, grâce auxquels nous pouvons, avec le télétravail notamment, éviter une mobilité qui peut être inutile.

Le collègue Bürgisser entre aussi en matière avec son parti, en mettant en avant naturellement que la mobilité doit être aussi au service de l'économie. Cela en fait partie, on en parle dans cette loi et c'est hyper important. On peut réussir à atteindre une bonne mobilité tout en étant au service de l'économie.

Le collègue Fattebert parle d'une très bonne loi. Je l'en remercie. Je pense qu'on a fait un travail essentiel avec la réunification des deux lois. On a aussi une séparation claire, comme vous l'avez dit, entre canton et communes. J'aimerais aussi dans ce sens-là que les députés ne rebrassent pas toutes les cartes. M. le Conseiller d'Etat l'a dit, on a dû trouver ce juste équilibre entre canton, communes, financement et différents projets qui sont prometteurs.

M^{me} Ghielmini a parlé des objectifs à atteindre d'une façon très générale. Nous devons viser en 2030 50 % de moins d'émissions de CO₂. J'espère que cette loi pourra y amener sa part. On peut tous le souhaiter. Il est clair que l'on doit aussi viser une baisse de la part des transports individuels motorisés. Dans ce sens-là, j'espère que l'on arrivera à aller de l'avant.

Le collègue Chardonnens soutient le projet bis. Il a eu le sentiment qu'au niveau des différents secteurs de routes cantonales ou communales, la DAEC n'a pas eu assez de temps ni assez de connaissances du terrain pour y répondre. Je n'ai pas eu ce sentiment. Je rappelle que tous les députés - et vous le premier - avaient la possibilité d'émettre leurs souhaits. Et un à deux jours plus tard, la DAEC, par l'intermédiaire de l'Ingénieur cantonal, répondait à ces demandes. Je trouve donc que dans ce cadre-là, c'est tout à fait correct. Mais vous aurez bien sûr la possibilité d'intervenir encore une fois le moment venu. Vous dites aussi que ce n'est pas aux automobilistes de payer la note finale. Enfin, concernant les marchés publics pour les transports publics, on aura l'occasion d'y revenir aussi plus tard.

Je remercie aussi le collègue Kubski pour ses termes - encore une fois - par rapport à ce projet dit "ambitieux". Je suis du même avis : il faudra effectivement éviter le débat de 2016. J'aimerais vraiment qu'on arrive à réunir ce Grand Conseil sous une vision complète, ensemble, qui va dans quelque chose d'innovant, qui permettra aussi à des communes qui aujourd'hui n'ont pas de trafic local, de tester le marché local du transport public et d'améliorer les pistes cyclables. Je pense que ce serait une bonne chose d'investir tous ensemble pour cette mobilité du futur.

Je prends donc note avec satisfaction de l'entrée en matière de tous les groupes politiques.

Steiert Jean-François, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Merci à l'ensemble des rapporteurs qui ont donné suite à la demande d'entrée en matière.

Sans aller dans les détails, quelques remarques particulières encore. Plusieurs ont relevé la volonté de ne pas jouer les uns contre les autres. C'est effectivement l'état d'esprit et cela concerne notamment les remarques des députés Bürgisser et Chardonnens. L'état d'esprit de cette loi est le suivant : nous avons des besoins de personnes qui se déplacent avec différents moyens, que ce soit en voiture, à vélo, à pied, en train, en bus, et peut-être même un jour en drone ; ces besoins sont complémentaires, il n'y a donc pas à jouer les uns contre autres. Il y a des déplacements qui se feront toujours dans quinze ou vingt ans en voiture parce qu'il n'y a pas d'autres moyens de faire quelque chose d'efficace entre deux lieux du canton plutôt isolés qui n'ont pas d'axe qui les relie. Il y aura de l'autre côté des déplacements à l'intérieur des espaces urbains où l'Etat et les compagnies de transports devraient pouvoir offrir les meilleures prestations possibles pour que toute personne qui réfléchit un peu passe plutôt aux bus, à condition qu'ils soient ponctuels, qu'ils soient relativement nombreux, que la fréquence soit bonne et que leurs conditions financières soient accessibles. La même chose vaut pour les autres moyens de transport.

En ce qui concerne les remarques du député Fattebert, il y a effectivement une légère divergence de vue entre le Conseil d'Etat et le résultat de la commission. Le Conseil d'Etat estime que le projet de loi devrait être équilibré financièrement, c'est-à-dire sans surcoûts par rapport à la situation actuelle. La commission a estimé qu'un léger déséquilibre, avec d'autres mécanismes de financement par ailleurs, pouvait avoir lieu. Il faudra faire le bilan des amendements après la première lecture pour voir où nous en sommes financièrement et ensuite pouvoir établir les différentes positions en place.

En ce qui concerne les remarques de la députée Ghielmini Krayenbühl, la loi est un premier pas, mais un premier pas important vers les objectifs climatiques du canton. Il n'est pas possible aujourd'hui d'estimer en tonnes CO₂ quel sera l'effet de cette loi. Je pense que si nous tentions de faire ce genre de chose, nous aurions tellement de facteurs que nous ne connaissons pas encore aujourd'hui que nous aurions certainement un résultat pas très plausible. L'important, dans la politique climatique du canton, est de faire un monitoring régulier, de voir comment cela a été prévu dans le décret sur le climat et comment cela sera prévu dans la loi sur le climat, de voir régulièrement quel est le bilan d'une part de la politique climatique globale, et d'autre part des différentes politiques sectorielles, que ce soit mobilité, politique énergétique, politique agricole ou politique des eaux, et de pouvoir adapter le curseur régulièrement en fonction des résultats obtenus. Ici, nous avons un premier pas qui, encore une fois, est ambitieux au niveau intercantonal. On peut toujours vouloir plus, mais il faut alors trouver quelque chose qui correspond aussi aux différentes forces et aux différentes sensibilités de notre canton.

En ce qui concerne les remarques du député Chardonnens et d'un certain nombre d'autres députés, je pars du fait que les remarques ayant trait aux différents articles seront traitées à ce moment-là. Cela nous évite de doubler les discussions.

Je remercie toutes les personnes qui ont salué le grand travail effectué et aussi pour l'esprit constructif dont elles ont fait preuve.

> L'entrée en matière n'est pas combattue.

Première lecture

I. Acte principal

Présidente du Grand Conseil. D'entente avec M. le Rapporteur et M. le Commissaire et afin de gagner quelques précieuses minutes entre aujourd'hui et demain, pour les articles qui n'ont pas fait l'objet d'amendements, je vais ouvrir la discussion de manière globale sans passer par M. le Rapporteur et M. le Commissaire. Chacun aura évidemment le droit de prendre la parole sur tous les articles.

Art. 1 al. 1

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 1 al. 2 let. a

Dafflon Hubert (PDC/CVP, SC). L'article 1 al. 2 let. a a été amendé par la commission. C'était simplement au niveau de la syntaxe : "Un système de mobilité global". C'est cette unique modification qui a été acceptée en commission.

> Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la commission.

> Modifié selon la proposition de la commission (projet bis).

Art. 1 al. 2 let. b

Dafflon Hubert (*PDC/CVP, SC*). A l'article 1 al. 2 let. b, nous avons décidé ici "de favoriser et d'encourager la mobilité", ce qui a été accepté par la commission. C'est déjà tout au niveau des amendements de la commission, mais il y a maintenant un amendement de M^{me} Mutter concernant ce même article.

Steiert Jean-François, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Le Conseil d'Etat se rallie à l'amendement de la commission.

Mutter Christa (*VCG/MLG, FV*). Ich begrüße natürlich die Idee, die Mobilität global zu regeln. Doch in der Gesamtschau fehlen einige wichtige Aspekte oder sie sind derart abgeschwächt, dass schon jetzt klar ist, dass sie unter den Tisch fallen werden.

Je ne me fais pas d'illusion : je connais le sort réservé aux amendements qui arrivent en plénum.

Je vois par contre avec un certain plaisir que non seulement notre motion Senti/Mutter sur la mobilité piétonne figure dans cette loi, mais tacitement aussi le contenu des motions et postulats que j'avais déposés avec André Ackermann et Louis Duc il y a douze voire quinze ans et qui n'avaient aucune chance à l'époque.

Je tiens à expliquer le premier de mes amendements car je pense que dans une décennie, voire à la fin du mandat de trois législatures de la personne qui me succèdera ici, ces idées auront fait leur chemin. Si vous êtes enclins à utiliser la méthode accélérée aujourd'hui pour cela, tant mieux. Cette loi veut construire des itinéraires et des infrastructures, des routes, des pistes cyclables et même des chemins piétonniers. On rajoute donc un peu de tout. Favoriser et encourager - comme c'est formulé - la mobilité douce et les transports publics, c'est bien. Cela veut dire que grâce à cette formulation, plus de mobilité au total existera en supplément du trafic automobile qui augmentera, car on continuera à construire des routes. "Favoriser", les enfants comprennent bien ce mot. Cela veut dire "préférer l'un à l'autre". Donc si l'on augmente les trains et les vélos, il faut logiquement diminuer le trafic automobile en même temps et il faut le dire. Sinon, on ne résout ni les problèmes d'aménagement, ni ceux du bruit et des dangers routiers, et surtout pas ceux du climat. Le report ou le transfert modal est la base de toute planification de mobilité du 21^{ème} siècle. Il faut mentionner explicitement cela, garantir ce but de transfert et le concrétiser dans les stratégies des plans directeurs et des projets.

Auf Deutsch ist die jetzige Formulierung noch unbefriedigender, da "favoriser" mit "fördern" statt mit "bevorzugt behandeln" übersetzt wird. Dieses Problem existiert schon in Artikel 68 der Verfassung.

Freiburg hat ja weiterhin einen rekordhohen Motorisierungsgrad. Dies belastet unser Klima, plagt uns mit Lärm, nimmt uns den Platz. Für mehr sanfte Mobilität und mehr öffentliche Verkehrsmittel in der Stadt - und vor allem auch auf dem Land - gibt es nur einen Weg: den privaten Autoverkehr eindämmen. Aber das heisst auch, das Umstiegsziel klar zu benennen und als Grundsatz im Gesetz zu verankern.

Je lis donc mon amendement pour l'article 1 al. 2 let. b : "Elle a plus précisément pour but : b) d'assurer le report modal vers la mobilité douce et les transports publics, de favoriser et d'encourager leur usage ainsi que d'assurer leur sécurité et fluidité".

Auf Deutsch: "**Die Sicherstellung des Modaltransfers hin zur sanften Mobilität und den öffentlichen Verkehrsmitteln, die Förderung und Begünstigung ihrer Benutzung sowie die Sicherstellung ihrer Sicherheit und ihres Verkehrsflusses.**" (10:23:50)

Vielen Dank für Ihre Unterstützung.

Bischof Simon (*PS/SP, GL*). Unsere Fraktion kann diesen Antrag unterstützen. Es geht in Richtung einer Besserstellung für das Klima.

Dafflon Hubert (*PDC/CVP, SC*). Cet amendement n'ayant pas été traité en commission, je ne peux dès lors pas le valider au nom de la commission.

Par contre, je tiens à dire que cet amendement va absolument dans le sens et l'état d'esprit de cette nouvelle loi. Personnellement, je ne m'y opposerais pas si le commissaire du Gouvernement pouvait s'y rallier. Pour moi, il va exactement dans l'état d'esprit voulu par cette loi, mais encore une fois, il n'a pas été traité en commission.

Steiert Jean-François, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. J'ai aussi découvert l'amendement un peu à la dernière seconde. Il n'a évidemment pas été discuté non plus au Conseil d'Etat. Il n'a pas pu faire l'objet d'un positionnement formel de la part du Conseil d'Etat.

Après une lecture rapide, je partage l'avis du rapporteur : l'état d'esprit de l'article tel qu'il est sorti des débats du Conseil d'Etat et des débats de la commission n'est pas remis en cause ; l'amendement dit simplement les choses de manière un peu plus explicite. Dans ce sens-là, je pense pouvoir m'y rallier.

- > Au vote, la proposition de la députée Mutter et la proposition de la commission (projet bis) obtiennent chacune 43 voix. Il y a 3 abstentions. La proposition de la députée Mutter est acceptée avec la voix prépondérante de la Présidente.

Ont voté pour la proposition de la députée Mutter:

Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Favre Anne (GR,PS/SP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Müller Chantal (LA,PS/SP), Michellod Savio (VE,PLR/FDP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonens Sylvie (BR,VCG/MLG), Moussa Elias (FV,PS/SP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Besson Gummy Muriel (SC,PS/SP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Moënnat Pascal (GR,PDC/CVP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Bischof Simon (GL,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Bonny David (SC,PS/SP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Fattebert David (GL,PDC/CVP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Cotting Charly (SC,PLR/FDP), Ingold François (FV,VCG/MLG). *Total: 43.*

Ont voté pour la proposition de la commission:

Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Denervaud Caroline (SC,PDC/CVP), Altermatt Bernhard (FV,PDC/CVP), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP). *Total: 43.*

Se sont abstenus:

Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP). *Total: 3.*

- > Modifié selon la proposition de la députée Mutter.

Art. 1 al. 2 let. c à f

- > Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 2

- > Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 3 al. 1

- > Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 3 al. 2

Dafflon Hubert (PDC/CVP, SC). Effectivement, il y a ici un amendement annoncé de M^{me} la Députée Ghielmini Krayenbühl, amendement que nous avons déjà traité en commission et que nous avons refusé : cela concernait l'ordre de priorités souhaitée par M^{me} Ghielmini. Ainsi, je dois malheureusement maintenir le vote négatif de la commission.

Steiert Jean-François, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Je ne peux pas m'y rallier non plus pour les mêmes raisons.

Ghielmini Krayenbühl Paola (VCG/MLG, SC). C'est vrai que je me permets de revenir ici avec un amendement que j'avais déjà déposé en commission, comme cela a été dit par notre rapporteur. Mais c'est vrai que s'il est admis que dans cette

loi, la mobilité est comprise dans sa globalité, il fait quand même sens d'énumérer dans les principes de la loi un ordre de priorités pour les modes de déplacement, et ceci d'autant plus quand les communes et le canton, comme l'article le précise, doivent veiller à l'attractivité des modes de transport. Donc selon moi, il fait sens de donner un ordre de priorités de ces types de transport. La modification proposée par cet amendement va dans le sens des buts-mêmes de la loi, c'est-à-dire favoriser, encourager, et comme on vient de le décider aussi, inciter le transfert modal. J'invite donc le plénum à accepter cette modification.

Dafflon Hubert (PDC/CVP, SC). Comme je viens de l'exprimer tout à l'heure, cet amendement a été traité en commission et a été refusé. Je maintiens donc le refus de la commission.

Steiert Jean-François, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. J'ai par erreur déjà pris position avant la discussion. Comme le rapporteur, mes propos restent les mêmes.

Collomb Eric (PDC/CVP, BR). Je ne vais pas être très long, mais cela va exactement dans le même sens que la discussion menée au début de cette loi : il ne faut pas rentrer dans ce jeu-là. Justement, la mobilité est globale, elle est multimodale, elle est complémentaire, c'est vraiment la mobilité de tous, ce n'est pas un ordre. Si vous habitez à Planfayon et que vous allez travailler à Morat, certainement que la mobilité douce ne sera pas votre premier objectif ou votre propre priorité. Si vous habitez à Granges-Paccot et que vous travaillez à Fribourg, peut-être bien que la mobilité douce sera votre première priorité. Tout cela pour dire que chaque citoyen de ce canton, en fonction de son lieu de domicile, a un autre ordre de priorité. Ne commençons donc pas déjà, pas au début de cette loi ! Je vous l'ai déjà dit, Madame Ghielmini, je suis un peu déçu que vous reveniez avec cet amendement : je pense que c'est justement ce qu'on ne veut pas faire, on ne veut pas d'ordre, on veut que tout le monde, finalement, ait le choix de sa mobilité sans mettre un ordre.

> Au vote, la proposition de la députée Ghielmini Krayenbühl, opposée à la version initiale du Conseil d'Etat, est refusée par 60 voix contre 30. Il y a 4 abstentions.

Ont voté pour la proposition de la députée Ghielmini Krayenbühl:

Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Berset Christel (FV,PS/SP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Senti Julia (LA,PS/SP), Favre Anne (GR,PS/SP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Müller Chantal (LA,PS/SP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonens Sylvie (BR,VCG/MLG), Moussa Elias (FV,PS/SP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Besson Gumy Muriel (SC,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Bischof Simon (GL,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Ingold François (FV,VCG/MLG). *Total: 30.*

Ont voté pour la version initiale du Conseil d'Etat:

Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Mesot Yvan (VE,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Moënnat Pascal (GR,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Denervaud Caroline (SC,PDC/CVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Altermatt Bernhard (FV,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Fattebert David (GL,PDC/CVP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Cotting Charly (SC,PLR/FDP). *Total: 60.*

Se sont abstenus:

Piller Benoît (SC,PS/SP), Michellod Savio (VE,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP). *Total: 4.*

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 3 al. 3

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 3 al. 4

Mutter Christa (*VCG/MLG, FV*). L'article 3 al. 4 dit ceci : "Il est tenu compte de l'évolution des scénarios climatiques", "Die voraussichtliche klimatische Entwicklung wird mitberücksichtigt". C'est tout ce qu'il y a sur le climat.

Also, machen wir das.

Der Sechste Sachstandbericht des IPCC erklärt, dass wir grössere Schäden im Klima nicht mehr verhindern, sondern nur noch begrenzen können, und dass vor 2040 die Netto-Null-Emissionsgrenze erreicht werden müsste.

Nun hat eine Arbeitsgruppe der Schweizer Hilfswerke vorgerechnet, dass die Schweiz aufgrund ihrer bisherigen CO₂-Emissionen - seit 1850 - und aufgrund ihrer wirtschaftlichen Leistungsfähigkeit ihr CO₂-Budget praktisch schon aufgebraucht hat. Konkret: Im März 2022 müsste Schluss sein. Also müssten wir zu Weihnachten beschliessen, innert kürzester Frist alle Benzin- und Dieselaautos im Kanton zu verbieten. Diese Formulierung ist in diesem Sinne wahrscheinlich nicht wörtlich ernst gemeint, sondern bezieht sich laut Botschaft nur auf die nötigen Anpassungsarbeiten für künftige Katastrophen.

Persönlich finde ich es eine reine Augenwischerei, einerseits ein Klimagesetz in Vernehmlassung zu schicken und andererseits gleichzeitig im Mobilitätsgesetz schlicht nichts Konkretes zur Senkung der Treibhausgasemissionen vorzusehen.

C'est pourquoi je propose quelque chose, juste un petit compromis qui ne touche pas le trafic existant et les infrastructures existantes, mais qui met au moins un frein aux futurs émetteurs de CO₂ : un mécanisme de contrôle et de compensation pour tous les nouveaux projets. Il est nécessaire de dresser le bilan en CO₂ des projets d'une certaine ampleur et de planifier dès le début la compensation de ces émissions, sans quoi le but climatique du canton restera lettre morte. Et si on n'arrive pas à cette compensation, il faut être clairvoyant, il faut qu'un projet soit si indispensable qu'il doive faire l'unanimité ici, dans cette salle, ou alors une autre solution serait même une votation populaire obligatoire, mais que je ne propose pas par le biais de cet amendement.

Je vais donc lire cet amendement en allemand et en français : "Il est tenu compte de l'évolution des scénarios climatiques. a) Les projets d'infrastructure de mobilité d'un coût supérieur à 10 millions de francs sont accompagnés d'un bilan des émissions de gaz à effet de serre provoquées par leur construction et leur utilisation et d'un concept pour leur compensation obligatoire. b) Si le concept d'un projet d'infrastructure de mobilité d'un coût supérieur à 10 millions de francs n'arrive pas à assurer une compensation totale des émissions de gaz à effet de serre, une majorité de deux tiers des membres du Grand Conseil est requise lors de l'approbation du crédit ou du décret".

Auf Deutsch:

a) "Projekte für Mobilitätsinfrastrukturen, deren Kosten 10 Millionen Franken überschreiten, enthalten eine Bilanz der Treibhausgasemissionen, die sie durch ihre Erstellung und ihre Benutzung verursachen, sowie ein Konzept zur obligatorischen Kompensation dieser Emissionen."

b) "Wenn das Konzept einer Mobilitätsinfrastruktur mit Kosten von mehr als 10 Millionen Franken die vollständige Kompensation der Treibhausgasemissionen nicht vollständig sicher stellen kann, ist zur Genehmigung des Kredits oder des Dekrets mindestens eine Zwei-Drittels-Mehrheit der Mitglieder des Grossen Rats notwendig."

Mit der Bitte, den Orthographiefehler auf Deutsch zu korrigieren.

Dafflon Hubert (*PDC/CVP, SC*). Sur cet amendement, je peux vous dire qu'il n'a pas été traité au niveau de la commission et dans ce sens-là, je vous suggère de le refuser. D'autre part, pour la lettre b), je pense là que ce n'est pas recevable, parce que je n'ai pas connaissance d'une loi où le mode de calcul des majorités au niveau des votes du Grand Conseil y serait inscrit. Si cela devait exister, cela devrait figurer selon moi dans la loi sur le Grand Conseil. Donc pour ces deux raisons, je vous propose de rejeter cet amendement.

Steiert Jean-François, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Deux choses sur le fond de l'amendement de la députée Mutter. D'une part, nous avons actuellement déjà sur tous les projets de décret des "Boussoles 21" qui sont établies, qui vont en partie dans le sens de la demande de la députée Mutter, évidemment pas de manière aussi systématique, mais cela permet d'établir un certain nombre d'éléments sur les conséquences d'un projet. Cela concerne bien

sûr l'ensemble des domaines touchés par les "Boussoles 21", y compris évidemment l'élément climatique. Il n'y a en revanche pas d'élément contraignant comme il est proposé à la lettre b). D'autre part, la Confédération, dans ses réflexions actuelles sur les futures infrastructures, a des idées similaires, c'est-à-dire étudier de manière plus systématique les effets de la construction d'infrastructures sur les émissions de gaz à effet de serre. Mais là non plus, pas de manière aussi contraignante.

Dans la mesure où l'amendement n'a pas été discuté et où le Conseil d'Etat ne s'est pas prononcé, et étant donné qu'il va nettement plus loin formellement que ce qui a été décidé tant par le Conseil d'Etat que par la commission, je ne peux pas m'y rallier au nom du Conseil d'Etat.

> Au vote, la proposition de la députée Mutter, opposée à la version initiale du Conseil d'Etat, est refusée par 61 voix contre 29. Il y a 7 abstentions.

Ont voté pour la proposition de la députée Mutter:

Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Berset Christel (FV,PS/SP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Favre Anne (GR,PS/SP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Müller Chantal (LA,PS/SP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Moussa Elias (FV,PS/SP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Bischof Simon (GL,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Ingold François (FV,VCG/MLG). *Total: 29.*

Ont voté pour la version initiale du Conseil d'Etat:

Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Mesot Yvan (VE,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Moënnat Pascal (GR,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Denervaud Caroline (SC,PDC/CVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Altermatt Bernhard (FV,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Fattebert David (GL,PDC/CVP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Cotting Charly (SC,PLR/FDP). *Total: 61.*

Se sont abstenus:

Senti Julia (LA,PS/SP), Michellod Savio (VE,PLR/FDP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Besson Gummy Muriel (SC,PS/SP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP). *Total: 7.*

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 3 al. 5 (nouveau)

Mutter Christa (VCG/MLG, FV). C'est le dernier de mes soucis, mais peut-être le plus grand. J'ai lu et relu le message et le projet de loi ainsi que tout ce que j'ai pu trouver entre les lignes, mais il reste à mon avis une énorme lacune dans cette loi, ce qui mériterait - pourrais-je dire - un chapitre à part.

Dieses Gesetz ist für Automobilisten gemacht, vielleicht noch für sportliche Velofahrer oder routinierte Benutzerinnen des öffentlichen Verkehrs. Aber alle der heute am meisten benachteiligten Bevölkerungsgruppen erhalten eigentlich keine adäquate Behandlung. Es handelt sich dabei um Personen mit einer Behinderung, Kinder, alte Leute, alle Personen, die

besondere Bedürfnisse haben, weil sie nicht motorisiert unterwegs sind, aber mit Gepäck, Kinderwagen, Velanhänger, Rollator oder Ähnlichem.

Cette loi devrait garantir une possibilité de mobilité autonome à tout le monde, et j'insiste sur le mot "autonome". Mais on cherche en vain la concrétisation du volet social du développement durable mentionné dans les principes de la loi.

Premièrement, on a oublié les personnes à mobilité réduite - elles n'étaient d'ailleurs pas représentées dans le COPIL. On les mentionne seulement pour un rabais sur des véhicules spéciaux. Cela concerne les personnes avec un handicap ou simplement des personnes âgées ou un peu fragiles. La fameuse LHand fédérale ne règle que l'accès aux transports publics et il n'y a pas de base légale explicite dans notre canton, qui a d'ailleurs prouvé qu'il entend faire seulement le minimum. Les normes VSS ne règlent pas non plus les problèmes de la qualité des itinéraires.

Deuxièmement, les enfants. Ils n'existent dans cette loi que comme passagers d'un bus scolaire. Les enfants devraient pouvoir aller à l'école dans la plupart des cas à pied ou en vélo, également à la place de jeux, aux activités extrascolaires. Je ne trouve aucun article qui leur permette cela ou qui respecte leurs besoins spécifiques, bien au contraire. La sécurité et l'attractivité des chemins de mobilité douce sont explicitement relativisées dans l'article idoine, et le fait que les communes soient les seules responsables de cette infrastructure n'aide pas beaucoup.

Troisièmement, toutes les personnes qui en accompagnent une autre, à pied ou à vélo, qui transportent leurs bagages à pied - le papa avec la poussette, la maman avec une remorque au vélo - sont aujourd'hui préériorisées tous les jours dans leurs trajets. Cette loi passe sous silence leurs besoins. Les trottoirs sont pensés en fonction de la densité du trafic et de la sécurité, mais rien n'est prévu pour la qualité du cheminement. Et pour les projets de modération, on prévoit une procédure très lourde par le PAL.

Je demande donc d'au moins fixer le trafic, que les besoins de ces groupes d'utilisateurs soient pris en compte explicitement, à commencer par ne plus les exclure des COPIL, commissions et autres instances décisionnelles. Je demande en outre qu'on leur propose une alternative si, par exemple, un passage sur un escalier reste inaccessible pour eux.

Je vais donc lire cet amendement qui deviendra l'article 3 al. 5 (nouveau) :

- > a) La mobilité autonome des personnes à mobilité réduite, des enfants, des personnes âgées et des personnes chargées en mobilité douce et dans les transports publics est assurée.
- > b) L'Etat et les communes garantissent l'accessibilité sûre et attractive des itinéraires, des infrastructures et une signalisation adéquate, notamment pour les personnes en situation de handicap, des personnes portant des charges ou utilisant des aides non motorisées au déplacement.
- > c) Si les itinéraires et infrastructures sont inaccessibles pour certains groupes d'utilisateurs, une alternative équivalente est présentée.

Auf Deutsch:

- a) "Die selbständige Mobilität für Personen mit eingeschränkter Mobilität, Kinder, ältere Personen und schwerbeladene Personen mittels sanfter Mobilität sowie in den öffentlichen Verkehrsmitteln ist sichergestellt."
- b) "Der Kanton und die Gemeinden sorgen für die sichere und attraktive Zugänglichkeit der Mobilitätsrouten, der Infrastrukturen sowie eine zweckmässige Signalisation, insbesondere für Personen mit Behinderung sowie Personen, die Lasten tragen oder nicht motorisierte Hilfsmittel bei der Fortbewegung benutzen."
- c) "Wenn Mobilitätsrouten oder Infrastrukturen für einzelne Benutzergruppen nicht zugänglich sind, ist eine gleichwertige Alternative sicherzustellen."

C'est le seul élément social dans cette loi et j'aimerais qu'il soit mentionné plus explicitement. Je vous remercie pour votre soutien.

Dafflon Hubert (PDC/CVP, SC). Cet amendement Mutter n'a pas été traité au niveau de la commission et dans ce sens-là, je me dois de le rejeter. Je le regrette à quelque part, parce qu'un tel sujet aurait mérité une autre approche au niveau de la commission, une approche fondée et discutée avec la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions sur le fond. En l'état, je ne peux que rejeter cet amendement non traité en commission.

Steiert Jean-François, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Effectivement, l'amendement n'a pas été traité en commission. Sur le principe, les préoccupations de la députée Mutter vont évidemment dans le sens des préoccupations du Conseil d'Etat. Sur le fond, il faut constater que deux ou trois choses ne sont pas tout à fait justes.

Il n'est pas question d'exclure systématiquement, comme cela a été dit, les personnes souffrant d'un handicap des COPIL de l'Etat, par contre elles ne sont pas non plus systématiquement incluses. En revanche, le Conseil d'Etat, et notamment

la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions, travaille systématiquement avec la Commission d'accessibilité - dont un membre est d'ailleurs ici présent - qui est consultée sur les projets importants et qui peut donc s'exprimer.

En ce qui concerne la teneur des lettres proposées, il n'est pas tout à fait juste de dire que la loi fédérale ne concerne que les transports publics, puisqu'on peut lire à la lettre a) de l'article 3 de la loi fédérale que "La présente loi s'applique: a) aux constructions et installations accessibles au public pour lesquelles l'autorisation de construire ou de rénover des parties accessibles au public est accordée après l'entrée en vigueur de la présente loi". Donc vous voyez bien qu'on dépasse assez largement les transports publics. Ce sont des choses que nous traitons d'ailleurs aussi au quotidien, et cela concerne aussi les transports publics, mais pas uniquement les transports publics.

Enfin, je rappelle que l'article 95 de notre loi, qui parle des exigences liées aux infrastructures de mobilité dans leur ensemble, évoque à la fin notamment les intérêts de l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. Il y a donc d'ores et déjà dans notre loi une disposition idoine. Elle va certes moins dans les détails, mais elle figure d'ores et déjà à l'article 95 de la présente loi.

Enfin, en ce qui concerne les éléments d'arrêts de bus, le canton de Fribourg a un taux d'arrêts de bus assainis qui n'est ni plus grand, ni plus petit que la moyenne suisse. On ne peut pas nous considérer comme un très bon élève, mais pas comme un mauvais élève non plus : nous sommes à peu près dans le tir, même si cela ne signifie pas qu'on peut faire plus, mais voilà !

Sur ces éléments-là, le Conseil d'Etat n'ayant pas eu l'occasion de se prononcer et l'amendement allant plus loin que ce qui était prévu par la loi, même si les conséquences pratiques ne sont pas très claires, je ne peux pas m'y rallier.

> Au vote, la proposition de la députée Mutter, opposée à la version initiale du Conseil d'Etat, est refusée par 58 voix contre 36. Il y a 3 abstentions.

Ont voté pour la proposition de la députée Mutter:

Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Berset Christel (FV,PS/SP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Senti Julia (LA,PS/SP), Favre Anne (GR,PS/SP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Müller Chantal (LA,PS/SP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Moussa Elias (FV,PS/SP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Besson Gummy Muriel (SC,PS/SP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Bischof Simon (GL,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Wickramasingam Kirithana (GR,PS/SP), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Ingold François (FV,VCG/MLG). *Total: 36.*

Ont voté pour la version initiale du Conseil d'Etat:

Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Michellod Savio (VE,PLR/FDP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Mesot Yvan (VE,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Moënnat Pascal (GR,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Denervaud Caroline (SC,PDC/CVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Fattebert David (GL,PDC/CVP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP). *Total: 58.*

Se sont abstenus:

Piller Benoît (SC,PS/SP), Altermatt Bernhard (FV,PDC/CVP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG). *Total: 3.*

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat (pas d'ajout d'un nouvel alinéa 5).

Art. 4 al. 1 à 5

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 4 al. 6 (nouveau)

Dafflon Hubert (PDC/CVP, SC). La commune pourra elle aussi collecter des données complémentaires nécessaires à répondre à un intérêt public, aux mêmes conditions de protection des données. Avec cet amendement, on veut vraiment mettre le canton et les commune ou les associations de communes sur un même pied d'égalité.

Steiert Jean-François, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Le Conseil d'Etat se rallie.

> Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la commission.

> Modifié selon la proposition de la commission (projet bis).

Art. 5

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 6

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 7

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 8

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 9

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 10

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 11

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 12

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 13

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 14

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 15

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 16

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 17

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 18

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 19

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 20

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 21

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 22

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 23

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 24

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 25

Dafflon Hubert (*PDC/CVP, SC*). Pour l'article 25 Voies cyclables pour la vie quotidienne, la commission a accepté de compléter l'alinéa 2 par l'emprunt de routes "à faible trafic". Je vous propose donc de soutenir la modification prévue par la commission.

Steiert Jean-François, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Le Conseil d'Etat se rallie.

> Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la commission.

> Modifié selon la proposition de la commission (projet bis).

Art. 26

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 27

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 28

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 29

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 30

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 31

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 32

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 33

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 34

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 35

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 36

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 37 al. 1

Dafflon Hubert (PDC/CVP, SC). L'article 37 a effectivement été amendé. La commission a souhaité compléter l'alinéa 1 en disant : "La stratégie cantonale de mobilité se fonde sur les autres instruments de planification de l'article 36 let. b à l. Elle fixe les objectifs de mobilité pour les vingt prochaines années, en tenant compte des grands enjeux environnementaux, de l'évolution importante de la démographie, des spécificités régionales [...]". C'est cette dernière partie qui est nouvelle. Cela nous semblait important de tenir compte aussi de cette évolution cantonale. Voilà ma prise de position pour l'article 37 al. 1.

Steiert Jean-François, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Le Conseil d'Etat se rallie.

- > Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la commission.
- > Modifié selon la proposition de la commission (projet bis).

Art. 37 al. 2

Dafflon Hubert (PDC/CVP, SC). Cet alinéa 2 a été amendé, on a eu une longue discussion au sein de la commission à ce sujet. On voulait modifier le principe de l'information au Grand Conseil par un terme un peu plus, on va dire, directif, où il est stipulé que le Conseil d'Etat actualise la stratégie cantonale de mobilité au début de chaque législature et l'adresse avant son adoption à titre consultatif au Grand Conseil. Comme cela on est sûrs que nous pouvons en parler aussi au niveau du Grand Conseil. Je vous propose de soutenir cet amendement.

Steiert Jean-François, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Le Conseil d'Etat constate que la proposition de la commission rejoint par analogie d'autres lois spéciales et il s'y rallie.

- > Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la commission.
- > Modifié selon la proposition de la commission (projet bis).

Art. 37 al. 3 à 5

- > Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 38

- > Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 39

- > Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 40

- > Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 41

- > Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 42

- > Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 43

- > Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 44

- > Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 45

- > Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 46

- > Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 47

- > Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 48

- > Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 48bis (nouveau)

Dafflon Hubert (PDC/CVP, SC). Il y a ici une modification assez importante par rapport au projet de base. Il était initialement prévu que des plans de mobilité soient exigés uniquement lors de l'implantation de nouvelles entreprises, avec la modification dans les dispositions transitoires, au niveau de la LATeC. La commission a amendé différemment le projet en disant qu'il faut intégrer les plans de mobilité à cette loi définitivement. C'est pour cela qu'on parle d'un article 48bis. De plus, il faut que les plans de mobilité soient exigés non seulement aux nouvelles implantations, mais aussi aux entreprises déjà implantées dans notre canton. Je vous lis le contenu de l'article 48bis :

- > "Toute entreprise ou administration publique [donc ça peut aussi être les services publics de l'Etat] de plus de 30 employés (équivalents plein-temps) dispose d'un plan de mobilité afin de définir et optimiser les déplacements qu'elle provoque.
- > Le plan de mobilité doit être établi dans un délai d'un an dès l'implantation de l'entreprise ou de l'administration publique sur le territoire fribourgeois. En cas de demande de permis de construire en procédure ordinaire, le plan de mobilité doit faire partie du dossier.
- > Pour les entreprises ou administrations déjà implantées sur le territoire fribourgeois au moment de l'entrée en vigueur de la présente loi, le délai est de deux ans dès l'entrée en vigueur de la loi.
- > Le plan de mobilité doit être déposé auprès de la commune. Cette dernière le publie.
- > Le plan de mobilité est actualisé tous les 5 ans."

Tant au niveau de la commission qu'au niveau des députés durant la semaine, plusieurs sont venus me dire qu'il faut éviter de créer une usine à gaz. Et dans ce sens-là, ce sont exactement les propos que nous avons tenus en commission : on ne veut pas d'une administration s'apparentant à une usine à gaz mais néanmoins, par rapport à toute la problématique des transports, à la problématique du réchauffement climatique, il semble juste et opportun d'exiger un plan de mobilité. On a eu des exemples en commission qui disaient : "Oui, mais pour mon entreprise, ça ne va pas, je ne pourrai rien faire". Mais il faut dire pourquoi ça ne va pas. On ne veut pas d'une usine à gaz, je le répète, mais par contre, cela ferait sens pour beaucoup d'entreprises de mettre en place des systèmes de covoiturage, par exemple. En effet, peut-être que les gens n'osent pas frapper à la porte de leur voisin en disant : "On habite la même commune, on va travailler au même endroit, est-ce qu'on ne pourrait pas voyager ensemble ?" L'entreprise pourrait inciter ce genre de choses. L'entreprise pourrait aussi inciter à subventionner les transports en commun, par exemple par des taxes sur les places de parking devant l'entreprise ; il y a des entreprises qui le font, pourquoi ne pas aller dans cette direction ? Après, il y a d'autres systèmes : on a vu maintenant, avec la pandémie, qu'il est extrêmement intéressant pour l'employé comme pour l'employeur de faire du télétravail. Le collègue Bischof l'avait dit, toute mobilité qui n'est pas faite, c'est aussi de l'économie. C'est ça finalement un plan de mobilité.

Je tiens à rassurer les gens qui ont des craintes par rapport à cet article : ce n'est pas du tout une usine à gaz, mais c'est une façon de sensibiliser les entreprises et les collaborateurs qu'ils peuvent faire des trajets ensemble, qu'ils peuvent éviter des transports inutiles, qu'ils peuvent faire du télétravail. Chaque entreprise pourrait une fois mettre sur papier qui habite où, qui vient travailler où, et je pense qu'il y aurait déjà quelque chose à faire.

C'est pourquoi la commission a décidé d'amender le projet en faisant un article 48bis spécifique au plan de mobilité, qui serait alors exigé. Encore une fois, pour les nouvelles entreprises, ce serait de suite, alors que les anciennes entreprises auraient un délai de deux ans pour se mettre à jour, pour faire leur plan de mobilité qui sera simplement communiqué et déposé à la commune.

Steiert Jean-François, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Je me prononce à l'instant évidemment sur le travail de la commission et non pas sur l'amendement, car j'aurai l'occasion de le faire sans doute ultérieurement. En ce qui concerne la modification effectuée à l'article 48bis par la commission, le Conseil d'Etat en a pris acte. Il a constaté que la variante proposée par la commission est une variante plus libérale, qui permet d'éviter toute démarche inutile et superfétatoire de contrôle. Elle travaille sur des principes et elle part du fait que les plans de mobilité peuvent être extrêmement variables en fonction de la nature de chacune des entreprises concernées ou éventuellement aussi des administrations publiques. Nous avons aussi à l'intérieur de l'administration publique des natures d'activités extrêmement variables, entre des services où les gens se déplacent partiellement de nuit, comme notamment par exemple au sein de la police, ou des services où les heures sont très régulières. Il est donc évident que l'on ne peut pas normer de manière centralisée des plans de mobilité. Ça ne donne pas de sens.

En ce qui concerne l'instance de contrôle, certains estimaient judicieux d'avoir un contrôle de ces plans. La commission a estimé que la question de la réputation de chacune des entreprises constitue un niveau de contrôle suffisant. Le Conseil d'Etat peut se rallier à cette vision libérale du plan de mobilité, en partant du fait qu'il y a une certaine concurrence qui se fera et que chacun essaiera de faire de son mieux dans le cadre de son obligation de principe.

Dans ce sens-là, le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la commission.

Bürdel Daniel (*PDC/CVP, SE*). Meine Interessenbindungen: Ich bin stellvertretender Direktor des Freiburger Arbeitsgeberverbands und drücke mich hier dementsprechend im Namen der KMU aus.

Grundsätzlich geht das Gesetz in die richtige Richtung, und ich möchte hier betonen, dass die Wirtschaft ebenfalls bereit ist, ihren Anteil für eine nachhaltigere Mobilität zu leisten. Es ist aber auch wichtig, dass dabei ein Weg ohne Zwang eingeschlagen wird und dass hauptsächlich mit Anreizen gearbeitet wird.

Mit dem neuen Artikel fordert die Kommission einen obligatorischen Mobilitätsplan ab einem Wert von 30 Vollzeitäquivalenten pro Firma oder Administration. Es geht hier darum, eine sinnvolle Grenze zu setzen. Man redet ja immer von der Entlastung der KMU, der Wirtschaft, vor zusätzlicher Bürokratie. Hier sind wir daran, ein zusätzliches Instrument einzufügen, das im ursprünglichen Gesetzestext nicht vorgesehen war und von der Kommission erst eingeführt wird.

Ich denke, wir sollten uns hier gut überlegen, wo wir die Grenze setzen. Ich würde mit meinem Amendement beantragen, dass man die Grenze nicht bei 30, sondern bei 50 Vollzeitäquivalenten über das ganze Jahr festlegt und so kein Obligatorium schafft für kleine Firmen und so eine zusätzliche Belastung vermeidet.

Ich bitte Sie in diesem Sinne, das zu berücksichtigen und die Wirtschaft nicht zusätzlich zu belasten.

Es betrifft den Artikel 48 bis neu, Alinea 1:

"Jedes Unternehmen und jede öffentliche Verwaltung mit mehr als 50 Beschäftigten (in Vollzeitäquivalenten während dem ganzen Jahr) muss über einen Mobilitätsplan verfügen, um die von den Beschäftigten zurückgelegten Wege zu definieren und zu optimieren."

Kubski Grégoire (*PS/SP, GR*). Cet article sur le plan de mobilité vient des travaux de la commission et vient d'une idée d'un député de droite. Cela a été un consensus qui a été fait. On a discuté de ce nombre ensemble et on est arrivés à ce montant de 30. Je trouve vraiment dommage de venir maintenant avec un nouveau chiffre pour affaiblir cette loi et les mesures qui vont dans le bon sens. Il y a beaucoup de PME qui ne seront pas touchées. Ce qu'il faut voir, c'est qu'avec 30 employés, c'est déjà une masse critique suffisante pour avoir une réflexion sur la mobilité. Ce plan de mobilité a vraiment pour but de pousser les entreprises à réfléchir sur la mobilité de leurs employés. Ce n'est pas "la mer à boire", ce n'est pas un énorme truc. Je crois qu'il est cohérent de demander de le faire dès 30 employés. Si l'on veut maintenant véritablement s'engager pour l'environnement, il faut un peu pousser les entreprises à cette réflexion.

Je vous invite donc à refuser cet amendement.

Kolly Nicolas (*UDC/SVP, SC*). Je crois que personne ne remet en question le bien-fondé des plans de mobilité, mais cet article, tel qu'il est là, ne sert strictement à rien puisqu'il est dépourvu de tout effet. Quid de ce qui se passera si une entreprise ne fait pas de plan de mobilité ? Est-ce qu'il y aura des sanctions pénales ou administratives ? Je ne crois pas. C'est à la commune de contrôler à qui doit être remis le plan de mobilité. Quid d'une commune pour laquelle les sensibilités en matière de mobilité et de mobilité douce sont très fortes et qui demande à l'entreprise de refaire cinq fois son plan de mobilité parce qu'il ne donne pas satisfaction ? J'en ai discuté plusieurs fois avec le rapporteur, qui a dit ne pas vouloir mettre en place une usine à gaz et vouloir quelque chose de simple. Mais la loi ne dit pas ça. La loi exige des entreprises qu'elles remettent un plan de mobilité et on ne sait pas quels seront les effets qui s'ensuivront.

Les partis du centre et de la droite se battent souvent pour moins de bureaucratie, pour éviter des règles paternalistes, et là je crois qu'on en introduit clairement une. Les entreprises n'ont pas attendu la loi sur la mobilité pour mettre en place des plans de mobilité, pour améliorer les transports de leurs employés. Allez au bord des routes pour voir les camionnettes de chantiers qui prennent les employés, ça se fait déjà. Donc, mettre une exigence supplémentaire qui sera une obligation pour les entreprises de produire finalement à nouveau et encore du papier, ce n'est pas du tout nécessaire. Le député Kubski trouvait dommage de monter à 50 : soyez contents, moi, mon but aurait été de supprimer totalement cet article inutile et qui fait, je l'ai dit, à nouveau de la bureaucratie pour les entreprises. Le collègue Bürdel, dans sa sagesse, propose de monter à 50 ; je crois que c'est un compromis qu'on peut accepter. C'est encore bas, car ça touchera beaucoup d'entreprises. Mais ça permettra d'enlever toutes les PME du secteur de la construction - il y en a énormément qui ont entre 20 et 50 employés - et ça permettra aussi de clarifier un point, puisque l'article de la loi propose 30 employés "équivalents plein temps" : il y a en effet énormément d'entreprises - je parle à nouveau de la construction - qui, durant la belle saison, prennent des employés temporaires et qui, durant un laps de temps, comptent plus de 30 employés ; l'amendement Bürdel, qui propose 50 "équivalents plein temps" durant toute l'année, clarifie donc cette situation : si une entreprise a durant l'année environ 40 employés et pendant la belle saison augmente à 60, elle n'aura pas besoin de faire ce plan de mobilité inutile ; et pour les autres, ce sera à nouveau de la bureaucratie en plus.

Je vous invite donc à accepter cet amendement.

Dafflon Hubert (PDC/CVP, SC). J'ai vérifié le résultat du vote de la commission par rapport à cet article 48bis. On était 11 dans la commission, tous partis confondus, et c'était 11 contre 0. Il y a donc beaucoup de gens de droite qui ont validé ce principe du 48bis à 30 "équivalents plein temps".

Dans ce sens-là, je maintiens clairement cet élément. Bien sûr que l'on a dit - et je le répète - qu'on ne veut pas d'usine à gaz, mais je pense que ce n'est pas une usine à gaz. Que chaque entreprise vérifie et écrive ce qu'elle peut faire ou ne pas faire, je pense que c'est tout à fait acceptable. Je n'ai pas souvenir qu'on ait parlé de 50, qu'on ait eu un débat sur 50. Je ne m'en rappelle plus vraiment, pour dire la vérité, mais en tout cas, en l'état, je rejette l'amendement Bürdel et je vous demande de confirmer la version bis de la commission à 30 "équivalents plein temps".

Steiert Jean-François, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Je découvre l'amendement évidemment comme tout le monde à la seconde. Les souvenirs que j'ai de la discussion en commission sont les mêmes que ceux du rapporteur, et cela plaide pour un minimum de mémoire encore correcte de part et d'autre, ce qui est rassurant. Ceci étant, sur la deuxième partie...

Ich spreche auf Deutsch, weil der Antragsteller auch auf Deutsch gesprochen hat.

Wir haben über den Teil "während des ganzen Jahres" nicht diskutiert. Die Idee war sicher nicht, dass man Unternehmen dazu zwingt, die im Winter 5 und im Sommer 35 Angestellte haben. Insofern hätte ich mich einem Teilantrag vermutlich anschliessen können.

Dem anderen Teil des Antrages, der von 30 auf 50 geht, nicht. Wir haben das so nicht diskutiert, und der Beschluss der Kommission war einstimmig. Der Staatsrat hat sich diesem Beschluss der Kommission angeschlossen.

Insofern kann ich mich dem Antrag als Ganzes nicht anschliessen.

> Au vote, la proposition du député Bürdel, opposée à la proposition de la commission (projet bis), est acceptée par 55 voix contre 42. Il y a 1 abstention.

Ont voté pour la proposition du député Bürdel:

Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Chardonens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Mesot Yvan (VE,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Moënnat Pascal (GR,PDC/CVP), Denervaud Caroline (SC,PDC/CVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Altermatt Bernhard (FV,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Cotting Charly (SC,PLR/FDP).
Total: 55.

Ont voté pour la proposition de la commission:

Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Berset Christel (FV,PS/SP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Senti Julia (LA,PS/SP), Favre Anne (GR,PS/SP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Müller Chantal (LA,PS/SP), Michellod Savio (VE,PLR/FDP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Moussa Elias (FV,PS/SP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Besson Gummy Muriel (SC,PS/SP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Bischof Simon (GL,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Aebischer Eliane

(SE,PS/SP), Fattebert David (GL,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Ingold François (FV,VCG/MLG). *Total: 42.*

S'est abstenue:

Schnyder Erika (SC,PS/SP). *Total: 1.*

> Modifié selon la proposition du député Bürdel.

Art. 49

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 50

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 51

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 52

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 53

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 54

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 55

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 56

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 57

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 58

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 59

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 60

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 61

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 62

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 63

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 64

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 65

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 66

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 67

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 68

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 69

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 70

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 71

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 72

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 73

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 74

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 75

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 76

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 77

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 78

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 79

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 80

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 81

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 82

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 83

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 84

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 85

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 86

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 87

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 88

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 89

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 90

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 91

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 92

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 93

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 94

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 95

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 96

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 97

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 98

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 99 al. 1 et 2

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 99 al. 3

Dafflon Hubert (*PDC/CVP, SC*). L'article 99 al. 3 a été amendé. C'est typiquement ce que je vous ai dit en introduction : on souhaite dans la mesure du possible éviter la formulation potestative. Dans le cas concret, à l'alinéa 3, on remplace le "peuvent" par "doivent" : "Lors de l'approbation d'un projet routier à grand impact sur le trafic, des mesures d'accompagnement pour la gestion de trafic doivent être prononcées". Pour le pont de la Poya par exemple, on ne peut pas s'imaginer faire un tel ouvrage sans qu'il y ait des mesures d'accompagnement qui soient déposées en parallèle. Dans ce sens-là, la formulation potestative, la "Kann-Formulierung", est remplacée par une formulation impérative, la "Muss-Formulierung".

Steiert Jean-François, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Le Conseil d'Etat se rallie.

> Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la commission.

> Modifié selon la proposition de la commission (projet bis).

Art. 99 al. 4

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 100

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 101

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 102

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 103

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 104

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 105

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 106

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 107

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 108

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 109

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 110

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 111

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 112

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 113

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 114

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 115

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 116

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 117

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 118

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 119

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 120

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 121

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 122

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 123

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 124

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 125

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 126

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 127

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 128

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 129

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 130

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 131

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 132

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 133

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 134

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 135

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 136

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 137

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 138

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 139

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 140

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 141

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 142

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 143

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 144

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 145

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 146

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 147

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 148

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 149 al. 1

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 149 al. 2

Chardonnens Jean-Daniel (*UDC/SVP, BR*). Mes liens d'intérêts : je suis Directeur de deux entreprises qui œuvrent dans le transport de personnes.

Bien sûr, cet amendement pose un problème épineux - j'en suis conscient - puisque les transports publics dans le canton sont en principe assurés par les TPF. Mais l'article précise : "à moins que les prescriptions fédérales n'en disposent autrement et qu'aucun intérêt public ne s'y oppose". En l'occurrence, l'intérêt public est de maîtriser les coûts. Le but du marché public est d'obtenir la meilleure prestation au meilleur prix. La meilleure prestation est probablement juste avec les TPF, mais on ne sait pas si c'est au meilleur prix. Ce but, sans mise en soumission, n'est pas assuré. De l'aveu même du commissaire du Gouvernement en commission, une telle mise au concours dans le canton du Jura a permis de faire baisser les coûts de 20 %. Il faut aussi savoir que nos TPF avaient participé à cet appel d'offres dans le Jura. Notre compagnie n'a donc pas d'état d'âme pour aller prospecter ailleurs, mais aussi pour concurrencer les privés de notre canton, notamment pour le transport scolaire privé. Les entreprises de transports publics subventionnées se partagent un gros gâteau et profitent d'un monopole qui leur octroie des avantages évidents que les privés ne peuvent que difficilement concurrencer. Elles ne devraient pas avoir un monopole d'un côté et se positionner sur les marchés privés de l'autre. Je souhaite qu'il y ait une réflexion à ce sujet, même si ce n'est pas l'objet.

Dafflon Hubert (*PDC/CVP, SC*). On a traité la même requête que celle qui vient d'être déposée par le député Chardonnens et la commission, dans sa majorité, a refusé cette façon de faire. Les propos de M. Chardonnens sont assez légitimes mais néanmoins, la commission a estimé qu'un réseau de transports publics n'est pas rien et ça peut être extrêmement risqué de l'ouvrir par obligation à tout tous les 10 ans. Il y a quand même un risque d'avoir un véritable dumping simplement pour acquérir un réseau et ensuite augmenter les tarifs. Très concrètement, il est vrai qu'il y a quand même une base et un lien de confiance qui s'instaurent dans la durée avec les TPF, mais on travaille aussi très bien avec les CFF, CarPostal et BLS. Dans ce sens-là, la commission ne voyait pas l'obligation d'un bon œil. Par contre - et on en a discuté en commission -, vous avez pu voir que dans ce projet de loi, il y aura des projets dits "tests" innovants. Du trafic local pourrait être testé dans certaines communes - des chefs-lieux - qui n'ont pas encore de réseau local (Romont, Estavayer-le-Lac). Cela pourrait être intéressant. Et à ce moment-là, lorsque vous ne touchez pas à de l'existant, pourquoi ne pas tester le marché sur un secteur bien précis ? C'est pour cela que l'on a décidé, pour ce cas de figure de l'article 149, de maintenir la forme potestative - alors qu'à la base je suis très contre - et donc de ne pas demander l'obligation de mettre au concours toutes les lignes tous les 10 ans.

Dans ce sens-là, la commission, et moi-même en tant que porte-parole, refusons votre amendement et je vous prie de ne pas l'accepter.

Steiert Jean-François, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Je peux d'une part suivre toutes les réflexions qui viennent d'être faites par le rapporteur. L'auteur de l'amendement évoque, à juste titre, mes propos en commission concernant le canton du Jura. Il faut cependant bien voir que c'est un exercice un peu particulier qui s'est exercé sur CarPostal, que le coût du travail qui a été fait pour cet appel d'offres a été extrêmement élevé, vu que cela s'est fait en plus au détriment d'autres cantons derrière, et qu'on n'a aucune assurance, comme l'a déjà évoqué le rapporteur, que cela ait un effet sur le long terme. Ceci étant, il y a d'autres raisons qui font que l'amendement me semble problématique :

1. Si on met "doivent", on le considère comme l'a explicité l'auteur de l'amendement, qui le relativise en disant: "Je mets certes "doivent", mais comme il est écrit "à moins qu'aucun intérêt public ne s'y oppose", ça permet d'invoquer l'intérêt public pour ne pas le faire". Alors, à ce moment-là, on peut évidemment toujours invoquer un intérêt public pour faire autre chose. Cela rend la disposition relativement caduque. On a une contradiction, à mon avis formelle ou au moins partielle, entre la notion de "aucun intérêt public ne s'y oppose" et ensuite "doivent". Cela va nous amener à toute une série de conflits de droit absolument inutiles et sans aucune productivité. C'est mon avis et aussi un peu ma crainte.
2. Si on met "doivent" et qu'on veut vraiment le terme "doivent" pour qu'il apporte quelque chose par rapport au terme "peuvent", cela signifie à ce moment-là que même pour des petits projets d'un bout de ligne entre deux communes, on doit commencer à ouvrir une usine à gaz pour préparer avec des spécialistes en marchés publics des démarches qui durent. Si je prends l'exemple jurassien, ce sont des démarches qui durent non pas quelques mois, mais des années. Ce sont des procédures complexes, et si vous ne voulez pas vous tromper et perdre ensuite pour des raisons formelles, vous engagez du personnel, des spécialistes en marchés publics, domaine transports publics, qui vous font ces choses-là. Alors les faire sur quelque chose qui a une certaine signification économique, oui. Engager 100'000 frs pour un bénéfice de 10'000 frs à la fin, je trouve que c'est relativement peu utile. Et si il faut à chaque fois commencer à justifier pourquoi on le fait ou pourquoi on ne le fait pas, je pense qu'on va un peu en direction de l'usine à gaz.

Voilà les quelques raisons qui font que d'une part, étant donné que le Conseil d'Etat n'a pas été saisi, il ne peut pas, de toute façon, se rallier, pour des raisons formelles. D'autre part, sur le fond, je pense que ça nous amène plus de problèmes qu'autre chose, sans que cela signifie qu'on ne puisse pas le faire. Ensuite, il faut peut-être encore voir un dernier élément : il suffit parfois de menacer d'ouvrir un marché pour que le prestataire unique historique commence à bouger un tout petit peu sur les prix. C'est quelque chose que nous expérimentons aussi - et je suis personnellement expérimenté dans le canton -, y compris avec les TPF. L'avantage du canton de Fribourg, c'est que sur le rail comme sur la route, on a plusieurs prestataires, publics, parapublics ou privés sur la route - sur le rail non - et que ça permet de jouer parfois les uns contre les autres et de faire baisser un petit peu les prix, ce qui n'était jusqu'à il n'y a pas si longtemps pas le cas du canton du Jura. Là aussi, si la menace suffit, pourquoi faire toute une procédure lourde et coûteuse ? C'est un argument de plus qui ne plaide pas pour une obligation absolue telle qu'elle est formulée là.

Chardonnens Jean-Daniel (UDC/SVP, BR). Avec les propos que M. le Commissaire vient de tenir à la fin, je vais retirer mon amendement. Mais je retiens bien que le "peuvent" peut devenir effectif. Les petites entreprises de ce canton ont aussi besoin d'avoir des travaux réguliers, parce personnellement, depuis la crise du Covid, c'est typiquement le transport scolaire qui me tient.

- > Le député Chardonnens retire son amendement.
- > Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 149 al. 3

Chardonnens Jean-Daniel (UDC/SVP, BR). A l'art. 149 al. 3, je dépose l'amendement suivant : "La réglementation d'exécution détermine les détails, notamment quand les prestations de transports doivent être mises au concours, la coordination des procédures et lorsque la mise au concours doit être faite, notamment pour les nouvelles lignes de trafic local".

Le but ici, c'est qu'on ouvre justement la possibilité aux petits transporteurs de pouvoir travailler local. En tant que professionnel du transport, je constate que de plus en plus de lignes de transport scolaire sont enlevées aux privés afin d'être remplacées par des lignes de transports publics, ce que je peux comprendre puisqu'il faut de la fréquentation. Mais, par conséquent, ces entreprises perdent du travail et on ne leur demande jamais si elles peuvent soumissionner ou pas ou simplement dédoubler un transport public. Je donne un exemple : devant mes bureaux, pour le transport scolaire du nouveau CO de Cugy, c'est moi qui faisais les transports avant et dorénavant, c'est CarPostal ; il y a deux bus qui "se courent après" toute la journée, pas seulement lorsqu'il y a des élèves, mais aussi durant les autres heures de la journée, et pratiquement à vide. Typiquement, ici, on pourrait faire le complément.

Dafflon Hubert (*PDC/CVP, SC*). On a aussi traité ce point en commission, qui l'a refusé. Dès lors, je ne peux rien dire d'autre. J'ai une certaine compréhension pour ce qui est dit par M. Chardonnens, mais néanmoins, en l'état, la commission a décidé de maintenir cet aspect des choses et ne veut pas de cette obligation.

Steiert Jean-François, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. J'ai un peu l'impression que l'amendement du député Chardonnens va contre ses propres objectifs. Il allait de pair avec l'amendement à l'alinéa 2, mais comme il n'y a plus l'amendement à l'alinéa 2 et plus d'obligation, si on a une disposition potestative à l'alinéa 2 et qu'on supprime la justification de l'exception à l'alinéa 3, ça signifie qu'avec l'alinéa 3 complet, l'Etat ou la commune doit justifier pourquoi elle fait une exception, alors que si on suit le député Chardonnens, elle ne le doit plus. J'ai l'impression que cet amendement fonctionnait avec celui de l'alinéa 2. Par contre là, je pense pour être honnête que l'amendement - ce n'est pas qu'il m'embête - fait exactement l'effet contraire de ce que souhaite le député Chardonnens. Mais il faudrait peut-être y consacrer deux minutes de plus. En tout cas, avec mon interprétation momentanée de l'amendement, je ne peux pas m'y rallier pour des raisons formelles, mais par ailleurs, je me demande s'il ne provoque pas le contraire de ce que souhaite le député.

Chardonnens Jean-Daniel (*UDC/SVP, BR*). Je fais la même remarque que tout à l'heure : j'espère que mes propos de ce matin seront écoutés et qu'à l'avenir, on puisse donner un peu de travail aux entreprises privées. Je retire l'amendement.

- > Le député Chardonnens retire son amendement.
- > Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 150

- > Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 151 al. 1

- > Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 151 al. 2 (modifié), al. 3 (nouveau), al. 4 (modifié), al. 5 (modifié)

Dafflon Hubert (*PDC/CVP, SC*). Nous avons restructuré l'article 151 en ajoutant des lettres a et b à l'alinéa 2, où d'une part on sépare les lignes de trafic régional en site propre, et d'autre part, à la lettre b qui devient nouvelle, on ajoute "des lignes qui permettent de remplir les objectifs du plan cantonal des transports publics".

Ensuite, l'alinéa 3 stipule que "La procédure de commande est régie par l'application analogique des dispositions relatives à la commande du trafic régional des voyageurs". Voilà les modifications de l'article 151, amendé par la commission. Je n'ai pas d'autre remarque.

Steiert Jean-François, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Pour des raisons pratiques et de temps, je m'exprimerai sur l'art. 151 al. 2, 3, 4 et 5, l'art. 152 al. 2 ainsi que sur l'art. 153 al. 1, 2 et 3, qui constituent un même ensemble, même si ce sont des objets différents. Le premier changement concerne le trafic régional voyageur, le deuxième le trafic local et le troisième les co-commandes.

Sur le fond, le Conseil d'Etat a pris acte des modifications proposées par la commission. Il a pris acte aussi que la commission souhaite - pour que les choses soient matériellement claires pour les personnes qui découvrent le débat - qu'il soit possible, à l'article 151 al. 2 let. b, de co-financer ou de financer des lignes qui permettent de remplir les objectifs du plan cantonal des transports publics, mais qui ne sont pas reconnues au titre de trafic dans le sens de l'ensemble de l'article 151. On peut prendre comme exemple des lignes comme celles qui mènent à la Berra, respectivement à Montsoflo, ou des lignes comme les lignes de navigation sur le lac de Neuchâtel ou le lac de Morat. Il y en a d'autres. Actuellement, certaines sont financées, mais dans une interprétation relativement large du droit. Ici, on créerait une base légale certes, mais elle aurait un coût. C'est la raison pour laquelle le Conseil d'Etat s'y oppose. Il en va de même pour les alinéas idoines de l'article 152 et de l'article 153. Là, le lien est encore plus étroit entre les deux. Aujourd'hui, le trafic tel qu'il est défini doit être commandé, soit en tant que commanditaire, soit dans le cadre d'une co-commande entre l'Etat et une communauté régionale de transport. Cela permet par exemple à Mobul ou à l'Agglo de Fribourg de commander tels types de transport. Par contre, ça ne permet pas à une ville comme Estavayer ou Romont de commander tels types de transport. Le Conseil d'Etat a pris note de la volonté de la commission que des villes comme Estavayer ou Romont puissent également commander ce genre de produits. Il estime en revanche que cela occasionne un coût supplémentaire qu'il ne souhaite pas assumer, dans la mesure où il considère que cela déséquilibre le résultat financier de la loi.

Dans ce sens-là, sur les articles 151, 152 et 153, je ne reprendrai pas l'argumentation, vu que c'est la même pour les trois articles. Le Conseil d'Etat ne se rallie pas.

- > Au vote, la proposition de la commission (projet bis), opposée à la version initiale du Conseil d'Etat, est acceptée par 85 voix contre 1. Il y a 1 abstention.

Ont voté pour la proposition de la commission:

Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Berset Christel (FV,PS/SP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Favre Anne (GR,PS/SP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Michellod Savio (VE,PLR/FDP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Moussa Elias (FV,PS/SP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Mesot Yvan (VE,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Besson Gummy Muriel (SC,PS/SP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Moënnat Pascal (GR,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Denervaud Caroline (SC,PDC/CVP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Altermatt Bernhard (FV,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Bischof Simon (GL,PS/SP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Bonny David (SC,PS/SP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Fattebert David (GL,PDC/CVP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Cotting Charly (SC,PLR/FDP).
Total: 85.

A voté pour la version initiale du Conseil d'Etat:

Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP). *Total: 1.*

S'est abstenue:

Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP). *Total: 1.*

> Modifié selon la proposition de la commission (projet bis).

Art. 152 al. 1

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 152 al. 2

Dafflon Hubert (PDC/CVP, SC). La modification prévue à ce niveau-là porte essentiellement sur le terme "commune". En l'état, il y avait uniquement le canton -donc l'Etat - et les communautés régionales bien définies. En complétant avec la "commune", la commission voulait que les communes puissent par elles-mêmes, seules ou avec l'Etat, faire une commande de transports publics. J'ai cité l'exemple de Romont tout à l'heure car je peux m'imaginer qu'elle puisse avoir un intérêt à faire du trafic local sans devoir se constituer en communauté régionale.

> Au vote, la proposition de la commission (projet bis), opposée à la version initiale du Conseil d'Etat, est acceptée par 88 voix contre 0. Il n'y a aucune abstention.

Ont voté pour la proposition de la commission:

Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Berset Christel (FV,PS/SP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Favre Anne (GR,PS/SP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Müller Chantal (LA,PS/SP), Michellod Savio (VE,PLR/FDP), Berset Solange (SC,PS/SP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Moussa Elias (FV,PS/SP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP),

Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Mesot Yvan (VE,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Besson Gumy Muriel (SC,PS/SP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Moënnat Pascal (GR,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Denervaud Caroline (SC,PDC/CVP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Altermatt Bernhard (FV,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Bischof Simon (GL,PS/SP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Fattebert David (GL,PDC/CVP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Cotting Charly (SC,PLR/FDP).
Total: 88.

> Modifié selon la proposition de la commission (projet bis).

Art. 153

Dafflon Hubert (PDC/CVP, SC). L'article 153 aborde la commande du trafic local de voyageurs, plus précisément la procédure de commande. Les arguments sont les mêmes que pour l'article 152 : on veut mettre en avant la possibilité pour les communes de passer elles aussi commande dans le trafic régional, que cela ne soit pas réservé uniquement à l'Etat et aux communautés constituées. Je vous propose de soutenir la version bis de la commission.

> Au vote, la proposition de la commission (projet bis), opposée à la version initiale du Conseil d'Etat, est acceptée par 87 voix contre 0. Il n'y a aucune abstention.

Ont voté pour la proposition de la commission:

Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Berset Christel (FV,PS/SP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Favre Anne (GR,PS/SP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Müller Chantal (LA,PS/SP), Michellod Savio (VE,PLR/FDP), Berset Solange (SC,PS/SP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Moussa Elias (FV,PS/SP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Mesot Yvan (VE,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Besson Gumy Muriel (SC,PS/SP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Moënnat Pascal (GR,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Denervaud Caroline (SC,PDC/CVP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Altermatt Bernhard (FV,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Bischof Simon (GL,PS/SP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Fattebert David (GL,PDC/CVP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Cotting Charly (SC,PLR/FDP).
Total: 87.

> Modifié selon la proposition de la commission (projet bis).

Art. 154 al. 1 et 2

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 154 al. 3 (nouveau)

Dafflon Hubert (PDC/CVP, SC). La commission a décidé d'intégrer quelque chose d'assez innovant à l'article 154 : un nouvel alinéa 3 stipule que pour la convention d'offre qui lie justement les partenaires avec l'entreprise de transport, on peut exiger un système de bonus/malus applicable à la qualité et aux indices financiers. C'est quelque chose qui n'est pas encore possible dans notre canton. Je crois savoir que ça se pratique déjà à Zürich, et si ma mémoire est bonne, cela avait été dit en commission. Pourquoi ? Parce qu'il y a parfois des entreprises de transport qui ont régulièrement du retard, qui suppriment des trains et, finalement, ça va dans le mandat de prestations forfaitaires annuel. Le canton paie, les communes paient, mais j'estime que la qualité des prestations laisse parfois à désirer dans notre canton. Je parle maintenant du ferroviaire, des trains obsolètes qu'on ne voit plus circuler à Zürich depuis très longtemps, et je pense que s'il y a des prestations qui ne sont pas fournies comme elles ont été commandées, il est juste d'avoir des bonus/malus.

Dans ce sens-là, je vous propose de valider l'amendement de la commission et donc le projet bis, qui veut introduire ce bonus/malus applicable aux qualités et aux indices financiers.

Steiert Jean-François, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Le Conseil d'Etat se rallie.

> Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la commission.

> Modifié selon la proposition de la commission (projet bis).

Art. 155

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 156

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 157

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 158

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 159

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 160

Dafflon Hubert (PDC/CVP, SC). La commission a tout simplement décidé de tracer l'article 160. On ne veut pas de plafonnement en ce qui concerne les aides octroyées à la mobilité durable, donc les articles 163, 164 et 188. Ces limitations sont un peu comme le potestatif : cela ne permet pas d'avoir de véritables politiques sur du long terme qui soient fiables et engageantes.

Dans ce sens-là, je vous recommande de valider la suppression du plafonnement de l'article 160.

Steiert Jean-François, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Le Conseil d'Etat a bien pris note que la commission souhaite déplafonner les dispositions. Il s'agit ici d'une disposition générale qui s'applique ensuite aux articles 163, 164 et 188 al. 1 let. f, avec un plafond qui concerne d'une manière restreinte en plus l'article 188 al. 1 let. d. C'est 50'000 pour ce dernier et 100'000 pour le reste. La commission a considéré que les discussions budgétaires laissent suffisamment de latitude pour plafonner des montants. Le Conseil d'Etat préfère une double sécurité, c'est-à-dire la sécurité budgétaire + une sécurité juridique absolue, pour éviter des excès du Grand Conseil.

Dans ce sens-là, le Conseil d'Etat ne se rallie pas.

> Au vote, la proposition de la commission (projet bis), opposée à la version initiale du Conseil d'Etat, est acceptée par 81 voix contre 0. Il n'y a aucune abstention.

Ont voté pour la proposition de la commission:

Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Schuwey

Roger (GR,UDC/SVP), Berset Christel (FV,PS/SP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Favre Anne (GR,PS/SP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Müller Chantal (LA,PS/SP), Michellod Savio (VE,PLR/FDP), Berset Solange (SC,PS/SP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Mesot Yvan (VE,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Besson Gummy Muriel (SC,PS/SP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Moënnat Pascal (GR,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Krattiger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Altermatt Bernhard (FV,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kubschi Grégoire (GR,PS/SP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Bischof Simon (GL,PS/SP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Fattebert David (GL,PDC/CVP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP). *Total: 81.*

> Modifié selon la proposition de la commission (projet bis).

Art. 161

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 162

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 163

Dafflon Hubert (PDC/CVP, SC). Typiquement ici, comme on va le voir plusieurs fois, la commission souhaite que la formulation potestative soit remplacée par une formulation impérative. Donc, "L'Etat encourage l'utilisation de véhicules ayant un impact réduit sur l'environnement [...]". On le verra à plusieurs articles.

Je vous propose de suivre cet amendement de la commission.

Steiert Jean-François, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Pour des raisons déjà évoquées dans l'entrée en matière, le Conseil d'Etat s'oppose à cette transformation, mais pas pour tous les articles. Il se rallie pour certains points. Ici, en l'occurrence il s'oppose, aussi par crainte de dépenses supplémentaires.

> Au vote, la proposition de la commission (projet bis), opposée à la version initiale du Conseil d'Etat, est acceptée par 78 voix contre 2. Il y a 2 abstentions.

Ont voté pour la proposition de la commission:

Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Berset Christel (FV,PS/SP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Favre Anne (GR,PS/SP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Müller Chantal (LA,PS/SP), Michellod Savio (VE,PLR/FDP), Berset Solange (SC,PS/SP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Mesot Yvan (VE,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Besson Gummy Muriel (SC,PS/SP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP),

Moënnat Pascal (GR,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Altermatt Bernhard (FV,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Mäder-Brülhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Bischof Simon (GL,PS/SP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Fattebert David (GL,PDC/CVP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Cotting Charly (SC,PLR/FDP). *Total: 78.*

Ont voté pour la version initiale du Conseil d'Etat:

Zosso Markus (SE,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP). *Total: 2.*

Se sont abstenus:

Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP). *Total: 2.*

> Modifié selon la proposition de la commission (projet bis).

Art. 164

Dafflon Hubert (PDC/CVP, SC). L'article 164 concerne l'innovation. Les arguments sont les mêmes que pour l'art. 163 : la commission veut remplacer "L'Etat peut encourager [...]" par "L'Etat encourage et soutient financièrement des recherches et initiatives relatives à la mobilité et à la construction de l'entretien des infrastructures de mobilité dans l'esprit du développement durable, de la sécurité et de la protection de l'environnement". Donc, tout à fait le même raisonnement que tout à l'heure : on enlève la formule potestative pour la remplacer par une formulation impérative.

Steiert Jean-François, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Ici, le Conseil d'Etat se rallie.

> Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la commission.

> Modifié selon la proposition de la commission (projet bis).

Art. 165

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 166

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 167

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 168

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 169

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 170

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 171

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 172

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 173

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 174

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 175 al. 1

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 175 al. 2

Dafflon Hubert (PDC/CVP, SC). On a à faire ici au fonds fédéral d'infrastructure ferroviaire. Dans le projet initial du Conseil d'Etat, il était prévu que l'Etat et les communes se partagent pour moitié la contribution cantonale au fonds fédéral d'infrastructure ferroviaire. Vous avez la variante de la commission à 13,78 %, qui est en fait le taux actuel. La commission a décidé de redéplacer le curseur en faveur des communes. C'est donc tout un équilibre que nous avons modifié, et on en a tenu compte dans notre table, comme l'a dit M. le Commissaire. On revient donc à la situation actuelle et non pas 50/50, comme proposé par le Conseil d'Etat.

Je vous propose de valider le projet bis de l'article 175 al. 2.

Steiert Jean-François, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. On en arrive au point évoqué dans le cadre de l'entrée en matière sur la question de l'équilibre financier. Le Conseil d'Etat souhaite un équilibre financier, c'est-à-dire une loi qui ne coûte pas plus cher après qu'avant à l'Etat. Du point de vue du Conseil d'Etat, cela signifie que les différentes nouvelles possibilités de soutien financier - que ce soit aux communes ou à d'autres - que vous avez décidées aux articles précédents doivent être compensées. Le Conseil d'Etat a choisi deux endroits pour faire une compensation financière. Le premier, c'est ici à l'article 175 al. 2 : les communes participent actuellement pour 13,78 % à la contribution au fonds d'infrastructure ferroviaire fédéral ; le canton a une contribution annuelle qui est légèrement variable, qui est facteur de différents éléments qui participent au fonds d'infrastructure fédérale selon la nouvelle législation fédérale, et les communes ont une part de 13,78 %. Le Conseil d'Etat propose de monter à 50 %, moitié/moitié communes/canton, à l'image de ce qu'il propose ensuite à l'article 183 al. 2. Toutes ces parts ont quelque chose d'aléatoire. Elles ont une histoire et elles ont été construites, mais on peut évidemment les construire de manière différente. La visée principale de la position du Conseil d'Etat, c'est dans un premier temps l'équilibre financier, pour éviter un surcoût pour l'Etat à la fin, avec ce projet de loi sur la mobilité.

Le Conseil d'Etat, dans ce sens-là, ne se rallie pas à la proposition de la commission et maintient sa position à 50 %.

> Au vote, la proposition de la commission (projet bis), opposée à la version initiale du Conseil d'Etat, est acceptée par 81 voix contre 1. Il y a 1 abstention.

Ont voté pour la proposition de la commission:

Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Berset Christel (FV,PS/SP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Favre Anne (GR,PS/SP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Müller Chantal (LA,PS/SP), Michellod Savio (VE,PLR/FDP), Berset Solange (SC,PS/SP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Coting Violaine (BR,PS/SP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Mesot Yvan (VE,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Besson Gummy Muriel (SC,PS/SP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Moënnat Pascal (GR,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Altermatt Bernhard (FV,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Bischof Simon (GL,PS/SP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Bonny David (SC,PS/SP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Fattebert David (GL,PDC/CVP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Coting Charly (SC,PLR/FDP). *Total: 81.*

A voté pour la version initiale du Conseil d'Etat:

Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP). *Total: 1.*

S'est abstenue:

Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG). *Total: 1.*

> Modifié selon la proposition de la commission (projet bis).

Art. 175 al. 3

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 176

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 177

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 178 al. 1

Dafflon Hubert (PDC/CVP, SC). L'article 178 concerne les mesures de protection contre le bruit. La commission a amendé cet article à l'alinéa 1 en le transformant de la façon suivante : "L'Etat octroie des contributions financières en faveur de l'assainissement des routes publiques [ce qui est nouveau] et des mesures d'isolation acoustique appliquées à des bâtiments existant le long de ces routes." Je vous propose de soutenir cet amendement de la commission.

Steiert Jean-François, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Le Conseil d'Etat se rallie.

> Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la commission.

> Modifié selon la proposition de la commission (projet bis).

Art. 178 al. 2 et 3

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 179

Dafflon Hubert (PDC/CVP, SC). Pour les plateformes multimodales, là aussi la commission a amendé le projet de base et a remplacé le "peut contribuer" par "l'Etat contribue financièrement à la construction et à l'aménagement des plateformes multimodales d'importance régionale, permettant aux usagers et usagères de passer d'un mode de transport à un autre". Il y a donc là à nouveau la formulation impérative pour l'Etat de s'engager pour ces plateformes.

Steiert Jean-François, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Pour les raisons déjà évoquées aux articles idoines précédents, le Conseil d'Etat ne se rallie pas.

> Au vote, la proposition de la commission (projet bis), opposée à la version initiale du Conseil d'Etat, est acceptée par 84 voix contre 0. Il n'y a aucune abstention.

Ont voté pour la proposition de la commission:

Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Berset Christel (FV,PS/SP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Favre Anne (GR,PS/SP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Müller Chantal (LA,PS/SP), Michellod Savio (VE,PLR/FDP), Berset Solange (SC,PS/SP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Moussa Elias (FV,PS/SP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Mesot Yvan (VE,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Besson Gumy Muriel (SC,PS/SP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Schmid Ralph

Alexander (LA,VCG/MLG), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Moënnat Pascal (GR,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Altermatt Bernhard (FV,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Bischof Simon (GL,PS/SP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Fattebert David (GL,PDC/CVP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Cotting Charly (SC,PLR/FDP).
Total: 84.

> Modifié selon la proposition de la commission (projet bis).

Art. 180

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 181

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 182

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 183 al. 1

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 183 al. 2

Dafflon Hubert (PDC/CVP, SC). Là aussi, il s'agit de la contribution financière ordinaire au trafic régional de voyageurs. Le Conseil d'Etat nous a proposé une augmentation pour les communes de 45 à 50 %. La commission, par son amendement, souhaite modifier le taux de 50 % vers 45 %.

Steiert Jean-François, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Pour les raisons déjà évoquées à l'article 175 al. 2, c'est la deuxième clé financière qui doit permettre l'équilibre financier. Je ne vais donc pas reprendre mes arguments, car ce sont les mêmes. Simplement, ce n'est plus sur le fonds d'infrastructure ferroviaire fédéral, mais bien sur les indemnités d'exploitation pour le trafic régional de voyageurs. Avec la proposition de passer de 45 % aujourd'hui à 50 %, ce sont des mécanismes de rééquilibrage financier de la loi.

Dans ce sens-là, le Conseil d'Etat ne se rallie pas.

> Au vote, la proposition de la commission (projet bis), opposée à la version initiale du Conseil d'Etat, est acceptée par 87 voix contre 1. Il n'y a aucune abstention.

Ont voté pour la proposition de la commission:

Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Berset Christel (FV,PS/SP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Favre Anne (GR,PS/SP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Müller Chantal (LA,PS/SP), Michellod Savio (VE,PLR/FDP), Berset Solange (SC,PS/SP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Moussa Elias (FV,PS/SP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Mesot Yvan (VE,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Besson Gumy Muriel (SC,PS/SP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Moënnat Pascal (GR,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Altermatt Bernhard (FV,PDC/

CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Bischof Simon (GL,PS/SP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Fattebert David (GL,PDC/CVP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Cotting Charly (SC,PLR/FDP). *Total: 87.*

A voté pour la version initiale du Conseil d'Etat:

Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP). *Total: 1.*

> Modifié selon la proposition de la commission (projet bis).

Art. 183 al. 3

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 184

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 184bis

Berset Christel (PS/SP, FI). En fait, je n'ai rien à ajouter pour l'article 184, mais pour renforcer particulièrement le volet relatif au report modal de cette loi, je dépose ici des amendements visant à introduire trois nouveaux articles, 184 bis, ter et quater. Les amendements ont été transmis à tout le Parlement. Ils sont assez complexes et il y a plusieurs alinéas.

L'idée du premier amendement, à savoir un nouvel article 184bis, c'est que les grands générateurs de trafic, comme par exemple les centres commerciaux, soient tenus de contribuer au financement des services de transports publics par le paiement d'une taxe sur les parkings. Le montant recueilli contribuerait donc à couvrir le déficit d'exploitation indemnisé par l'Etat, ce qui lui permettrait de favoriser davantage les transports publics, par exemple en développant l'offre ou alors en réduisant les prix de ceux-ci. Cette taxe est déjà en vigueur au Tessin. Elle a comme but de soutenir encore plus fortement le report modal dont on parle tant et que, je pense, nous voulons toutes et tous dans cette salle.

Concrètement, le Conseil d'Etat serait donc prié de percevoir une taxe auprès des propriétaires de parkings accessibles au public pour au moins 30 véhicules (parkings collectifs, places avec ou sans parcimètre), entre 1 fr. et 3.50 frs par jour et par place de stationnement. L'entier de la taxe irait donc aux transports publics qui, je le rappelle, ont par ailleurs pas mal souffert des conséquences de la pandémie. J'aimerais insister sur trois points :

1. Les places de stationnement destinées à l'utilisation privée ne sont pas concernées par cet amendement;
2. La taxe n'est pas perçue auprès des automobilistes et des usagers/usagères des parkings accessibles au public, mais bien auprès des organisations commerciales qui mettent à disposition ces parkings;
3. Cet amendement ne péjore pas non plus les petits commerçants et artisans qui n'ont que quelques places de parking à disposition.

Donc, avec ces quelques mots, je serais évidemment très heureuse si vous votiez avec un grand oui en faveur de cet amendement qui a tout pour plaire, à mon avis, et qui nous permettrait de faire un grand pas en matière de renforcement des transports publics dans notre canton.

Dafflon Hubert (PDC/CVP, SC). Nous avons parlé longuement des pour et des contre de la taxation du stationnement. Tout d'abord, j'ai une petite remarque personnelle : je ne suis pas convaincu que ce soit le bon endroit pour mettre quelque chose ici sur le stationnement ; je pense qu'il y aura un chapitre à part, mais pas ici sur les contributions financières pour le trafic ferroviaire.

Lorsque nous avons fini notre travail au sein de la commission, il s'est agi de savoir comment équilibrer un peu les comptes et quels étaient les instruments. La taxation des parkings a été un débat au sein de la commission, nous en avons longuement discuté. Les informations qui nous ont été données, c'est qu'en l'état, en Suisse, aucun canton, comme vous l'avez dit Madame Berset, ne pratique sous cette forme-là, sauf le Tessin, qui a même eu un recours jusqu'au Tribunal fédéral et qui, lui, est le premier à pratiquer la taxation du stationnement. Finalement, la commission a décidé de ne pas entrer en matière, même s'il y a une certaine légitimité à se poser la question si ce n'était pas une des solutions, ce qui est probable. Mais, la commission a clairement rejeté cette possibilité en l'état et a axé les compensations financières sur le plafonnement des déductions fiscales

pour les transports professionnels. Donc, dans ce sens-là, le débat a eu lieu au sein de la commission et je dois clairement demander de rejeter vos trois amendements. Je suis désolé, je ne peux pas vous faire un oui avec le sourire, parce que de toute évidence, on en a débattu et c'était non en l'état. Comme je le répète, on a décidé de prendre la compensation financière au niveau de la fiscalité des personnes privées dans leurs transports.

Steiert Jean-François, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Le Conseil d'Etat a également eu l'occasion à plusieurs reprises de s'entretenir sur cette proposition, qui a à la fois un côté rééquilibrage financier, et qui a aussi déjà fait partie il y a de longues années - pour les personnes qui sont là depuis longtemps, car ça date d'une législature précédente - de mesures d'assainissement proposées par l'Etat dans le cadre d'un programme d'assainissement. Le Conseil d'Etat avait mis en consultation cette mesure, qui avait obtenu un retour mitigé, mais majoritairement positif. Le Conseil d'Etat a néanmoins estimé, en fonction des retours, que le risque de report sur notamment les automobilistes était non négligeable, raison pour laquelle il a finalement renoncé à reprendre ces dispositions dans la version adoptée dans le cadre du message. Dans ce sens-là, le Conseil d'Etat ne s'est plus exprimé et n'a plus eu à discuter de la question après les travaux de la commission, dans la mesure où ni le message, ni les travaux de la commission ne la comprenaient. Dans la mesure toutefois où le débat a été mené au Conseil d'Etat avant l'adoption du message, je peux par analogie déduire que si le Conseil d'Etat devait discuter de la question aujourd'hui, il ne se rallierait pas et c'est dans ce sens-là que je prends position.

Bürgisser Nicolas (PLR/FDP, SE). Die Absicht von Frau Berset ist sicher richtig. Aber sie macht einen evidenten Denkfehler: Les grands générateurs de trafic sont pas les grands - es sind die vielen, vielen Kleinen. Die machen 80 Prozent des Verkehrs aus. Man sieht sie einfach viel, viel weniger als die Grossen. Die Grossen sieht man, aber die vielen Kleinen machen 80 Prozent des Verkehrs aus.

Der zweite Denkfehler liegt bei 30: Bei 30 Parkplätzen werden Sie ganz viele Kleine bestrafen. Ein Grosser, ein Lidl oder ein Aldi, der 49 Parkplätze hat, geht dann halt auf 29 Parkplätze zurück und kann das Gesetz damit übergehen.

Ihr Ansatz ist sicher diskussionswürdig, aber er ist nicht zu Ende gedacht. Les grands générateurs de trafic sind die vielen, vielen Kleinen. Die machen 80 Prozent des Verkehrs aus. Darum bitte ich Sie, diesen Vorschlag abzulehnen.

Moussa Elias (PS/SP, FV). Entschuldigen Sie, Frau Präsidentin, aber ich denke, es wäre gut, wenn unser geschätzter Kollege Herr Bürgisser kurz seine Interessenbindungen offenlegen würde in Zusammenhang mit seinem Votum beziehungsweise diesem Amendement.

Bürgisser Nicolas (PLR/FDP, SE). Ich weiss, was Herr Moussa sagen möchte. Ich bin Mitglied des Verwaltungsrats der Migros Neuchâtel-Fribourg. Wir sind aber nicht betroffen von diesen 30, wir wären eh darunter respektive darüber. Darum sind wir davon nicht betroffen.

> Au vote, la proposition Christel Berset, opposée à la version initiale du Conseil d'Etat, est refusée par 51 voix contre 31. Il y a 3 abstentions.

> A la suite de ce vote, la députée Christel Berset retire ses deux amendements suivants.

Ont voté pour la proposition Christel Berset:

Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Berset Christel (FV,PS/SP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Senti Julia (LA,PS/SP), Favre Anne (GR,PS/SP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Müller Chantal (LA,PS/SP), Bonvin-Sansonens Sylvie (BR,VCG/MLG), Moussa Elias (FV,PS/SP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Besson Gummy Muriel (SC,PS/SP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Bischof Simon (GL,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Aebischer Eliane (SE,PS/SP). *Total: 31.*

Ont voté pour la version initiale du Conseil d'Etat:

Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Berset Solange (SC,PS/SP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Jakob Christine

(LA,PLR/FDP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Mesot Yvan (VE,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Moënnat Pascal (GR,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Altermatt Bernhard (FV,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Cotting Charly (SC,PLR/FDP). *Total: 51.*

Se sont abstenus:

Michellod Savio (VE,PLR/FDP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP). *Total: 3.*

- > Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.
- > Les discussions sont interrompues. Elles se poursuivront ultérieurement.

-
- > La séance est levée à 12 h 17.

La Présidente:

Sylvie BONVIN-SANSONNENS

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, *secrétaire générale*

Alain RENEVEY, *secrétaire parlementaire*